



HAL
open science

Entre forme d'habitat groupé et forme d'habitat dispersé : le cas intermédiaire d'une occupation rurale aux IIIe et IVe siècles ap. J.-C. entre Fragnes et Virey-le-Grand au nord-est de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Stéphane Venault, Sylvie Mouton-Venault, Nicolas Tisserand, Pierre Nouvel

► **To cite this version:**

Stéphane Venault, Sylvie Mouton-Venault, Nicolas Tisserand, Pierre Nouvel. Entre forme d'habitat groupé et forme d'habitat dispersé : le cas intermédiaire d'une occupation rurale aux IIIe et IVe siècles ap. J.-C. entre Fragnes et Virey-le-Grand au nord-est de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Michel Kasprzyk, Gertrud Kuhnle (dir.). L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule I. La vallée du Rhin supérieur et les provinces gauloises limitrophes : actualité de la recherche, Actes de la table-ronde de Strasbourg, 20 - 21 novembre 2008., Société Archéologique de l'Est, p. 173-207, 2011. halshs-00665518

HAL Id: halshs-00665518

<https://shs.hal.science/halshs-00665518>

Submitted on 2 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENTRE FORME D'HABITAT GROUPE ET FORME D'HABITAT DISPERSÉ :

le cas intermédiaire d'une occupation rurale aux III^e et IV^e siècles ap. J.-C. entre Fragnes et Virey-le-Grand au nord-est de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Stéphane VENAULT*, Sylvie MOUTON-VENAULT*,
Nicolas TISSERAND*, Pierre NOUVEL**

Mots-clefs Agglomération, Bas-Empire, funéraire, habitat, rural, voie.

Keywords Agglomeration, Late Empire, funerary, habitat, rural, lane.

Schlagwörter Siedlung, Spätantike, Bestattung, Siedlungskomplex, ländlich, Verkehrsweg.

Résumé Un diagnostic réalisé en 2008 sur une emprise de 98 ha, au nord-est de Chalon-sur-Saône, a mis au jour une voie, une petite zone funéraire, ainsi que quatre aires d'occupation témoignant de la présence de bâtiments à vocation domestique et agricole (grange) occupés des deux derniers tiers du III^e siècle au milieu du IV^e siècle ap. J.-C. La distribution linéaire des vestiges sur une longueur de 1300 m suscite un vif intérêt et pose plusieurs questions quant à la nature exacte de l'occupation. L'identification d'une petite agglomération associée à un éventuel domaine foncier fait partie des hypothèses retenues. L'analyse s'appuie sur les études du mobilier céramique et métallique ainsi que sur l'examen de lots monétaires.

Abstract A diagnosis made in 2008 on a zone measuring 98 ha north-east of Chalon-sur-Saône has revealed a lane, a small funerary zone and four occupied areas incorporating buildings used for domestic and agricultural (barn) purposes used during the last two thirds of the 3rd century and the first half of the 4th century AD. The linear distribution of the remains over a distance of 1300 metres has stimulated lively interest and poses several questions regarding the exact nature of the occupation. One of the hypotheses put forward is that of a small agglomeration associated with a possible estate. Analysis relies on studies of ceramic and metallic objects and examination of sets of coins.

Zusammenfassung Bei den 2008 im Nordosten von Chalon-sur-Saône auf einer Fläche von 98 ha durchgeführten archäologischen Sondagen wurden ein kleines Gräberareal und vier Siedlungsbereiche mit Resten von Wohn- und Wirtschaftsgebäuden (Scheune), die vom 2. Drittel des 3. bis Mitte des 4. Jahrhunderts n. Chr. datieren, freigelegt. Die lineare Verteilung der Siedlungsreste über 1300 m erregt großes Interesse und wirft mehrere Fragen bezüglich der genauen Natur der Besiedlung auf. Eine der Hypothesen stellt eine kleine Siedlung in Verbindung mit einem Landgut zur Diskussion. Die Analyse stützt sich auf die Untersuchung der Keramik-, Metall- und Münzfunde

Le projet d'aménagement d'un campus industriel au nord-est de Chalon-sur-Saône a fait en 2008 l'objet d'une attention particulière. L'étendue de son emprise, s'étirant sur une surface de 98 ha sur les communes de Fragnes et de Virey-le-Grand, à environ 5 km de la ville antique de *Cabilonnum* (Chalon-sur-Saône) (fig. 1 et 2), a en effet

fourni une occasion rare d'observer les modes d'occupation d'un vaste espace, de la Protohistoire à la période antique. Le diagnostic réalisé par l'Inrap¹ a notamment

1. Diagnostic conduit sous la direction de D. Baudais du 14 janvier au 22 février 2008 (BAUDAIS *et alii*, 2008).

* Inrap Grand-Est Sud (stephane.venault@inrap.fr; sylvie.mouton-venault@inrap.fr; nicolas.tisserand@inrap.fr).

** Université Besançon (pierre.nouvel@univ-fcomte.fr).

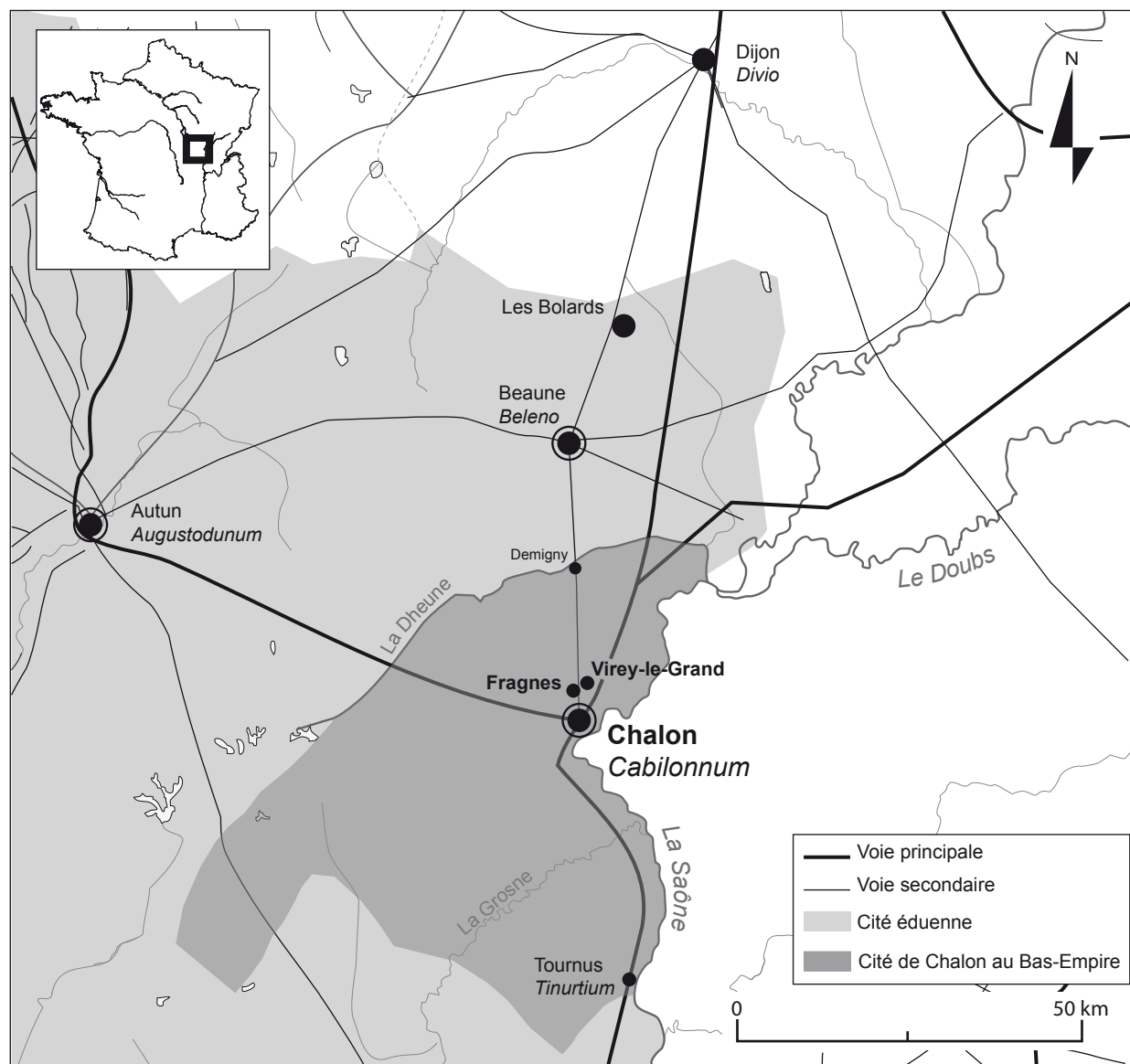


Fig. 1. Chalon dans ses limites administratives et son réseau de communication durant l'Antiquité (St. Venault d'après M. Kasprzyk).

mis en évidence plusieurs zones comprenant des vestiges archéologiques datés des III^e et IV^e siècles ap. J.-C. qui ont motivé cet article. L'intervention n'ayant pas donné lieu à une fouille, le parti a été pris de présenter les données issues du diagnostic, même si la fiabilité des résultats pâtit des conditions d'observation particulières à ce type d'opération, les sondages ne fournissant qu'une vision tronquée des gisements et les délais contraints limitant les tests des structures ainsi que l'extension des fenêtres de décapage². Après avoir évoqué la topographie du site et abordé le contexte archéologique, nous présenterons les

2. On nous pardonnera donc une présentation des contextes parfois peu détaillée et les incertitudes d'interprétation ; insuffisances inhérentes à la méthode d'investigation qui, dans la perspective de recherches complé-

mentaires, requiert de faire des choix de fouille ciblés afin de limiter l'impact sur le site.

1. PRÉSENTATION DU SITE (S.V.)

Le projet de campus s'étend sur une zone de 2 km de long sur 800 m de large selon un axe nord-est/sud-ouest. Les terrains correspondent à de grandes parcelles cultivées composant un paysage ouvert. L'emprise du projet occupe le versant d'un petit thalweg drainé par le ruisseau la Thaliette qui serpente plus à l'ouest entre les bourgs de Fragnes et de Virey. La partie orientale de l'emprise

mentaires, requiert de faire des choix de fouille ciblés afin de limiter l'impact sur le site.

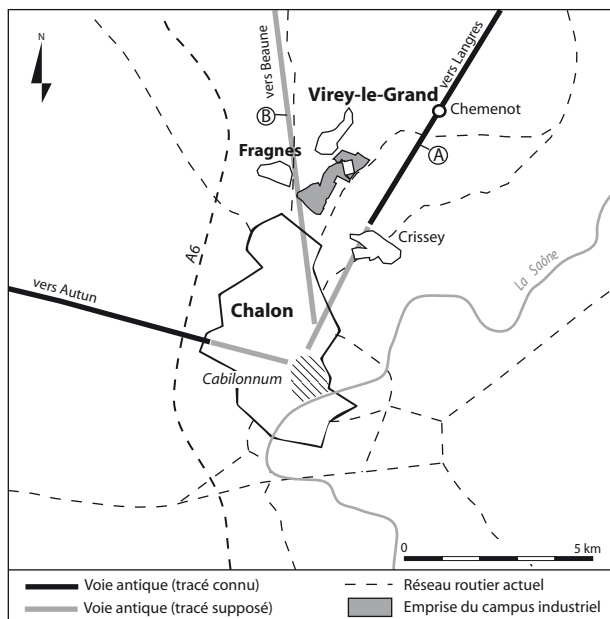


Fig. 2. Carte de localisation du site par rapport à Chalon (St. Venault).

donne sur un plateau qui culmine à 188 m d'altitude. D'un point de vue géologique, le site est implanté sur une ancienne nappe alluviale formée de dépôts fluviolacustres composés d'argiles et de marnes entre lesquelles s'intercalent parfois des sables. Les structures archéologiques sont apparues à une profondeur variant entre 30 et 45 cm de profondeur sous le sol actuel.

2. LE CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE (S.V.)

Plusieurs voies antiques sont repérées, sinon supposées, aux alentours du site diagnostiqué. La plus remarquable correspond à la voie d'Agrippa qui relie Chalon à Langres (via Dijon) (A, fig. 2 et 3). Le tracé de cette voie, orientée N-32°30' E, est aujourd'hui pérennisé à l'est du site par la route qui mène de Crissey, au S-O, à Chemenot, au N-E. Une seconde voie reliant Chalon à Beaune, avant de rejoindre les hautes vallées de la Seine, est censée passer à l'ouest du site (B, fig. 2). Cette voie, qui pouvait se séparer de l'axe principal Chalon-Langres au nord du quartier de Saint-Jean-des-Vignes et qui semble avoir été repérée à Demigny, devait passer sur la commune de Fragnes, bien qu'il n'en reste aucune trace (THEVENOT, 1969, p. 274). Enfin, une troisième voie orientée N-120°E est localisée sous l'actuelle rue Ferrée qui sert de limite administrative entre les communes de Fragnes et de Chalon (ARMAND-CALLIAT, 1937, p. 157) (C, fig. 3). Appartenant à un réseau secondaire, elle pouvait assurer la liaison entre les deux voies précédemment citées.

Plusieurs découvertes anciennes témoignent de deux zones d'occupation antique non loin de l'emprise du projet. La première est localisée au lieu-dit « Le Bois de Menuse », au sud du campus, qui se trouvait à la limite des communes de Fragnes et de Chalon et qui est de nos jours occupée par la zone industrielle du même nom (D, fig. 3). L'occupation du sol est attestée par un lot d'objets mis au jour lors de découvertes fortuites, mais aussi à l'occasion de fouilles exécutées en 1868, et qui comprend des fragments de poteries, dont de la sigillée ornée, des monnaies et des fragments de bronze ainsi que des morceaux de *tegulae* et des conduits d'hypocauste (ARMAND-CALLIAT, 1937, p. 155-156; REBOURG, 1994, p. 166-167). On répertorie également la découverte en 1851 d'un dépôt monétaire composé de 800 monnaies émises entre le règne de Commode et celui de Philippe II (ARMAND-CALLIAT, 1937, p. 155; REBOURG, 1994, p. 166). Enfin, on note, au même lieu-dit, la découverte en 1763 d'un lot de statuettes antiques peut-être réunies par un collectionneur de la Renaissance (ARMAND-CALLIAT, 1937, p. 154) et enfouies au moment des troubles de la Guerre de Trente ans (REBOURG, 1994, p. 166). Leur présence sur le Bois de Menuse, qui paraît fortuite, n'apporte donc aucune information sur la nature de l'occupation du secteur à la période antique.

La seconde zone d'occupation est située à un peu moins de 1 km au N-E du campus, sur la commune de Virey-le-Grand au lieu-dit « La Taupe au Loup » (E, fig. 3). La collecte de céramiques et de tuiles, lors de prospections pédestres à cet endroit³, laisserait supposer la présence d'un habitat qui se serait ainsi trouvé le long de la voie menant à Langres. Enfin, on note la découverte, dans le cimetière du village de Virey, d'une stèle gallo-romaine réutilisée comme support à une statue de la Vierge (REBOURG, 1994, p. 180).

3. L'OCCUPATION À L'ANTIQUITÉ TARDIVE (S.V., S.M.-V.)

Les investigations conduites en 2008 ont montré que le site du campus a été inégalement occupé à travers le temps. Si la période protohistorique se révèle bien illustrée avec sept gisements du premier Âge du Fer, l'Antiquité est comparativement moins bien documentée. Excepté une possible fréquentation de la zone entre La Tène D1 et le milieu du 1^{er} s. ap. J.-C., perceptible grâce à du mobilier prélevé dans les niveaux de colluvion du thalweg, c'est seulement au Bas-Empire que l'on assiste à une véritable appropriation de l'espace. De cette occupation, cinq gisements archéologiques

3. Découverte déclarée à la Drac de Bourgogne par J. Diconne (deux fiches de site créées).

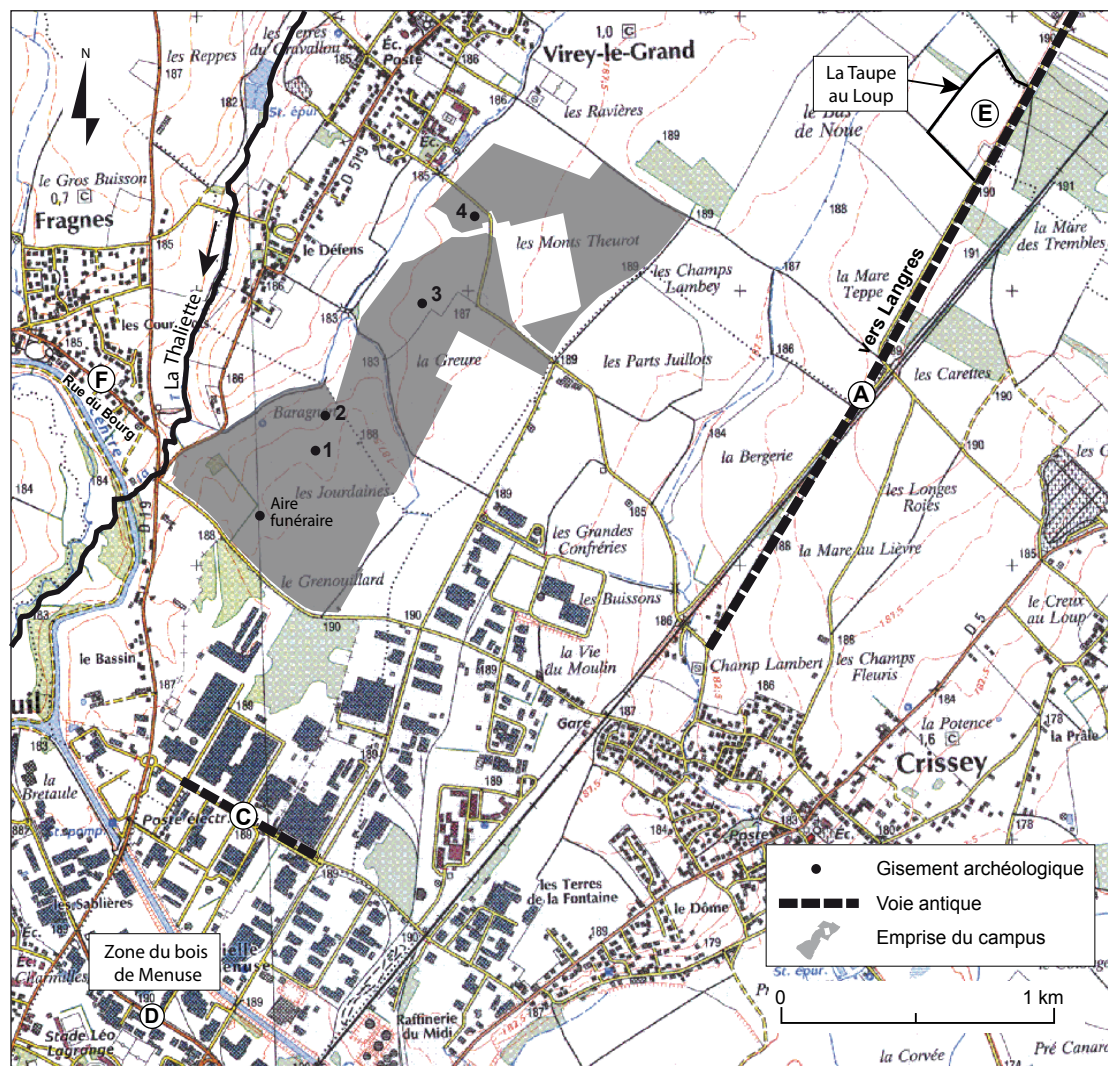


Fig. 3. Situation du campus dans son contexte archéologique et localisation des gisements découverts (St. Venault).

nous sont parvenus, répartis dans l'axe longitudinal de l'emprise. Chacun se définit par la présence d'un fait archéologique remarquable ou par la délimitation d'un groupe de structures dont l'organisation apparaît cohérente et autour desquelles les sondages ont été étendus. Sont ainsi répertoriés, en partie sud du projet, une petite aire funéraire en bordure d'une voie et, dans le reste de l'emprise, quatre aires d'occupation plus ou moins structurées, arbitrairement numérotées de 1 à 4 du sud-ouest vers le nord-est (fig. 4). Après avoir présenté la voie et l'aire funéraire, nous examinerons les aires d'occupation dans l'ordre croissant.

3.1. UNE VOIE AU SUD

Une voie antique a été découverte au sud de l'emprise dans la pente du thalweg. Elle est apparue à environ 60 cm de profondeur, sauf en pied de versant où elle

était recouverte par une couche de sédiments accumulés par colluvionnement sur 1,50 m d'épaisseur. Une coupe, réalisée pour raison technique sur deux plans différents, fut pratiquée en bas de pente, là où la voie était protégée par l'épaisse couche de terre (fig. 5). À l'endroit le mieux préservé, elle mesure 7,30 m de large. Seul nous est parvenu le radier, composé d'un hérisson de pierres et dalles calcaires montées sur chant transversalement à l'axe de circulation. Deux fossés latéraux encadrent étroitement la voie. Larges de 1,40 m à l'est et 1,10 m à l'ouest, ils sont conservés respectivement sur 65 et 80 cm de profondeur. Deux dépressions comblées ont été observées sous le radier. La plus profonde pourrait être naturelle (paléochenal), alors que la seconde pourrait être d'origine anthropique (niveau préparatoire ?).

La voie devait se prolonger vers le nord-ouest pour traverser la Thaliette avant de remonter en direction de Fragnes, si l'on en juge par l'orientation suivie par la rue



Fig. 4. Plan d'implantation des sondages et de localisation des gisements archéologiques.

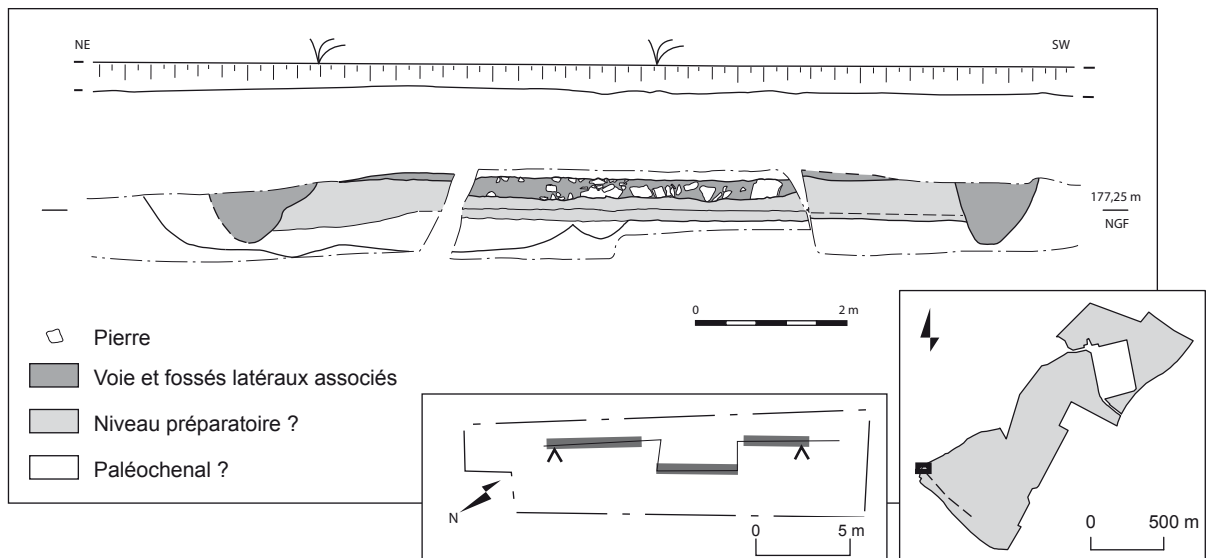


Fig. 5. Profil de la voie découverte au sud-ouest du campus (St. Venault d'après relevé de Ph. Gerbet et S. Cordenod).

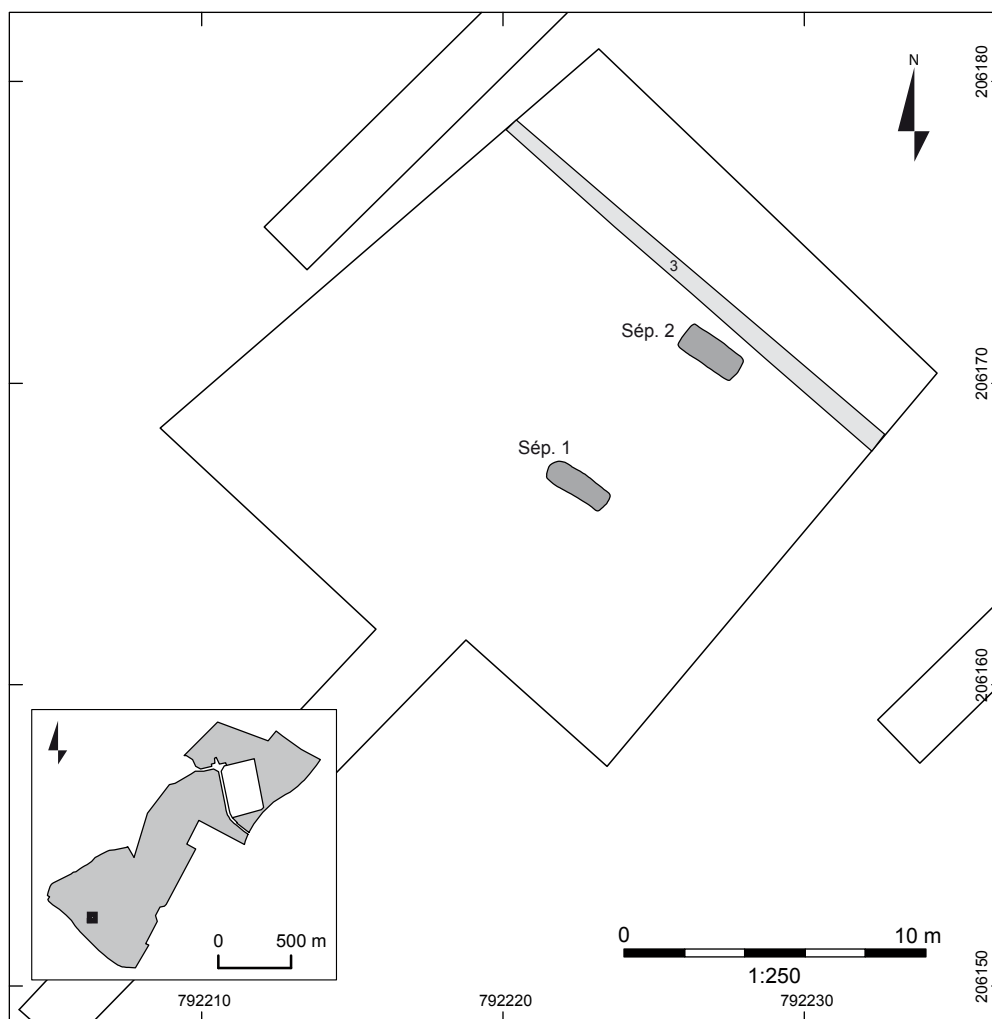


Fig. 6. Plan de l'aire funéraire au sud-est du campus (St. Venault).

du Bourg qui se trouve presque dans l'alignement de la voie (F, fig. 3). Nous disposons de peu d'éléments pour projeter l'axe de la voie vers le sud-est. Nous signalerons seulement la découverte d'un chemin empierré environ 250 m plus au sud. Considéré de prime abord comme une ancienne desserte agricole, il pourrait, au terme de notre réflexion, être envisagé comme un lambeau de voie conservée ou la fossilisation du tracé de cette dernière sous une autre forme. Nous proposons un plan de restitution qui met en contact les deux tracés.

À l'instar de celle identifiée plus au sud, sous la rue Ferrée (C, fig. 3), la voie que nous venons de découvrir, orientée N-137° E, pouvait mettre en relation les axes de circulation menant à Langres, à l'est, et à Beaune, à l'ouest. Elle confirme ainsi l'existence d'un réseau viaire transversal tout en le complétant.

3.2. UNE AIRE FUNÉRAIRE EN BORDURE DE LA VOIE

À une cinquantaine de mètres au nord du passage supposé de la voie, un sondage étendu sur 280 m² a livré deux tombes à inhumation : sép. 1 à l'ouest et sép. 2 à l'est⁴ (fig. 6). Alignées parallèlement ESE-ONO, têtes à l'est, elles sont espacées l'une de l'autre par un intervalle de 5,50 m. Un fossé très arasé (US 3), orienté dans le même sens que les sépultures, passe à proximité de la sépulture 2.

La sépulture 1

La fosse mesure 220 x 80 cm et est conservée sur une vingtaine de centimètres de profondeur (fig. 7). Le comblement argileux beige laissait percevoir une zone plus sombre au centre, qui correspondait à l'emprise du

4. Les sépultures n'ont pas bénéficié de l'intervention d'un anthropologue.

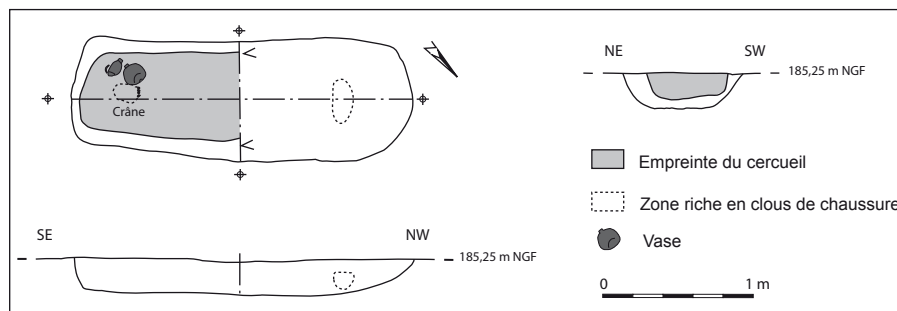


Fig. 7. Plan et profils de la sépulture 1 (St. Venault d'après relevé de St. Morel).



Fig. 8. Le dépôt céramique de la sépulture 1 en contexte archéologique (photo : D. Baudais).

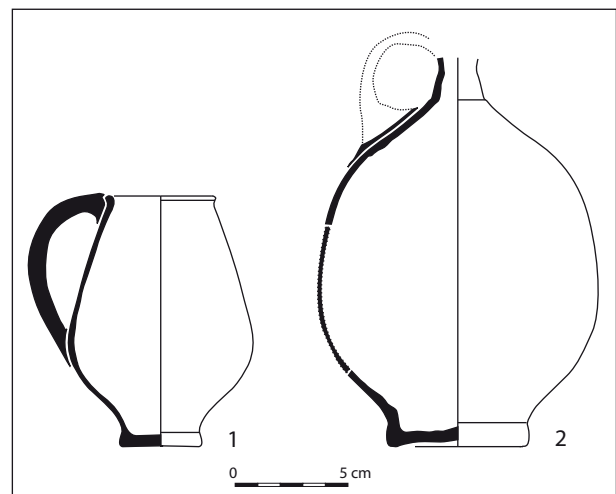


Fig. 9. Le dépôt de la sépulture 1 (éch. 1/3) (S. Mouton-Venault, DAO Y. Amrane).

cercueil dont la présence est confirmée par quatre clous. Le remplissage a livré des tessons en position secondaire, dont certains sont brûlés⁵.

Le squelette a entièrement disparu excepté quelques dents à l'est. Des clous de chaussure étaient encore présents à l'emplacement des pieds.

Deux vases ont été déposés à proximité de la tête (fig. 8) : un gobelet (fig. 9, n° 1) et une cruche à revête-

ment argileux (fig. 9, n° 2). Le gobelet ansé est proche du type Luis. 62b (Lattara 6, p. 508), en usage au cours du Bas-Empire. Sa surface et sa pâte, très altérées par l'acidité du terrain, ne permettent pas d'en identifier la provenance. La cruche présente des traces d'engobes difficiles à lire à cause de l'altération de surface. Elle pourrait correspondre au type Luis. 95/96 (Lattara 6, p. 510).

La sépulture 2

La fosse mesure 210 x 90 cm et est conservée sur 30 cm de profondeur (fig. 10). Tout comme pour la fosse précédente une zone de sédiment plus sombre trahissait la présence d'un cercueil, confirmée par cinq clous. Le remplissage ne livre que deux fragments d'une assiette en VRP, un fragment de gobelet et sept fragments de vases fermés (19 NR, 5 NMI). À l'exception du gobelet, les autres fragments sont brûlés.

Le squelette, mieux conservé, laisse percevoir les os longs et les limites du crâne. L'individu est allongé sur le dos, tête à l'est. Quarante-six clous de chaussure ont été prélevés vers les pieds.

5. Le remplissage livre 122 fragments pour lesquels il n'est possible de restituer qu'un petit nombre minimum d'individus étant donné le taux de fragmentation.



Fig. 10. *Vue zénithale de la sépulture 2*
(photo : D. Baudais).

Un récipient est déposé vers la zone des pieds. Il s'agit d'un vase miniature de type gobelet ansé (fig. 11). Ce dernier correspond à une déclinaison en commune claire d'une forme connue en céramique fine, proche du type Luis. 71/74c⁶. Sa pâte de couleur orange présente un dégraissant sableux qui l'apparente aux argiles d'origine locale⁷.

Ces deux tombes s'ajoutent à la liste de petites nécropoles rurales connues au Bas-Empire en Bourgogne. On ne saurait toutefois réduire la réflexion aux deux seules inhumations. En effet, la présence dans le remplissage des fosses d'ossements brûlés attribués à de la faune, mais aussi à l'homme⁸, suppose la pratique de la crémation dans un environnement proche. Cette hypothèse est étayée par la présence de tessons brûlés au moins dans le remplissage de la sépulture 2. Leur aspect très fragmenté et la difficulté à restituer un NMI tendraient à les considérer comme résiduels. Ces tessons pourraient en effet provenir de tombes à incinération antérieures aux inhumations, perturbées et aujourd'hui disparues, ou alors d'aires de crémation proches (au regard de la grande fragmentation de matériel), dont nous n'aurions trouvé aucune trace. Ainsi, d'autres tombes correspondant à des dépôts de crémation, ou des structures associées à la pratique de la crémation, ont pu échapper aux investigations, à moins qu'elles n'aient totalement disparu.

Du point de vue spatial, il demeure difficile d'attribuer des limites à cette aire funéraire. Le fossé aperçu à l'est pourrait être contemporain des tombes si l'on en juge par les quelques tessons gallo-romains trouvés à l'intérieur⁹. Aussi il ne serait pas déraisonnable de vouloir voir dans ce fossé la limite d'un enclos funéraire. Le sondage est toutefois trop restreint pour affirmer que cette aire funéraire se limite aux deux tombes découvertes,

6. Forme qui existe aussi pour les productions argonnaises.

7. Ce phénomène d'imitation en pâte commune, d'une forme déjà connue en céramique à revêtement argileux, est déjà signalé sur la nécropole de Saint-Vincent (DEVEVEY *et alii*, 2006) pour une tombe du Bas-Empire.

8. Identification L. Staniaszek (Inrap).

9. Les trois fragments correspondent à trois individus distincts, probablement une coupelle et deux coupes en commune claire.

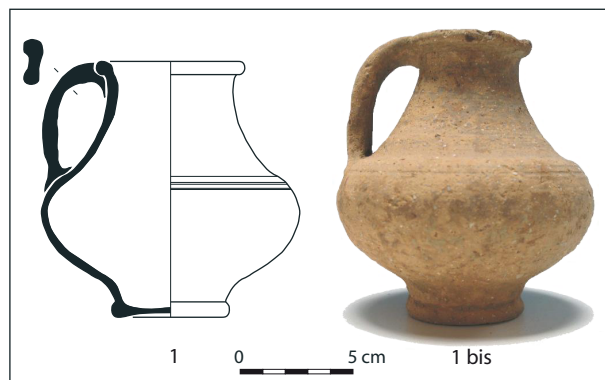


Fig. 11. *Le dépôt de la sépulture 2 (éch. 1/3)*
(S. Mouton-Venault, DAO Y. Amrane).

d'autant que la présence supposée d'incinérations invite à rester prudent concernant l'évaluation du réel potentiel archéologique du secteur. Sans doute pourrions-nous l'étendre jusqu'au tracé restitué de la voie, le passage de cette dernière n'étant probablement pas étranger à l'implantation des tombes.

Du point de vue chronologique, nous sommes face à un ensemble relativement cohérent (III^e-IV^e siècles ap. J.-C.). Si dater précisément les trois vases déposés n'est pas possible, un des arguments chronologiques réside dans une comparaison avec les formes typologiques auxquelles ils font référence. À cet égard, le mobilier déposé semble caractéristique du Bas-Empire si l'on en juge par la chronologie des céramiques à revêtement argileux dont il s'inspire, comprise entre le dernier tiers du III^e et le IV^e s. ap. J.-C. De même, le faible nombre de vases déposés est conforme aux pratiques du Bas-Empire, période pendant laquelle le dépôt se limite à quelques exemplaires¹⁰ (RAYNAUD, 2007, p. 151). Ici, le dépôt présente la particularité de ne livrer que des vases destinés au service de la boisson. En ce qui concerne les tessons prélevés dans le remplissage des fosses, leur altération, notamment celle des fragments de sigillées, ne permet pas d'identifier l'origine des productions. Le seul indice chronologique vient de la présence d'un fragment d'assiette de type Lezoux 043, qui renvoie à la chronologie de l'aire d'occupation n° 1, au cours du III^e siècle ap. J.-C. Ainsi les incinérations potentielles précéderaient de peu les inhumations. Si cette pratique funéraire apparaît comme tardive au III^e siècle, elle est attestée sur d'autres nécropoles en Gaule pour la même période et notamment en milieu rural, réputé plus conservateur et moins perméable aux nouveaux usages que la ville (TRANOY, 2000, p. 129).

10. La taille des dépôts diminue pour se limiter à un, voire deux seulement, au cours du IV^e s. Il s'agit souvent d'un ou deux vases à boire et d'un vase destiné au service de la table.

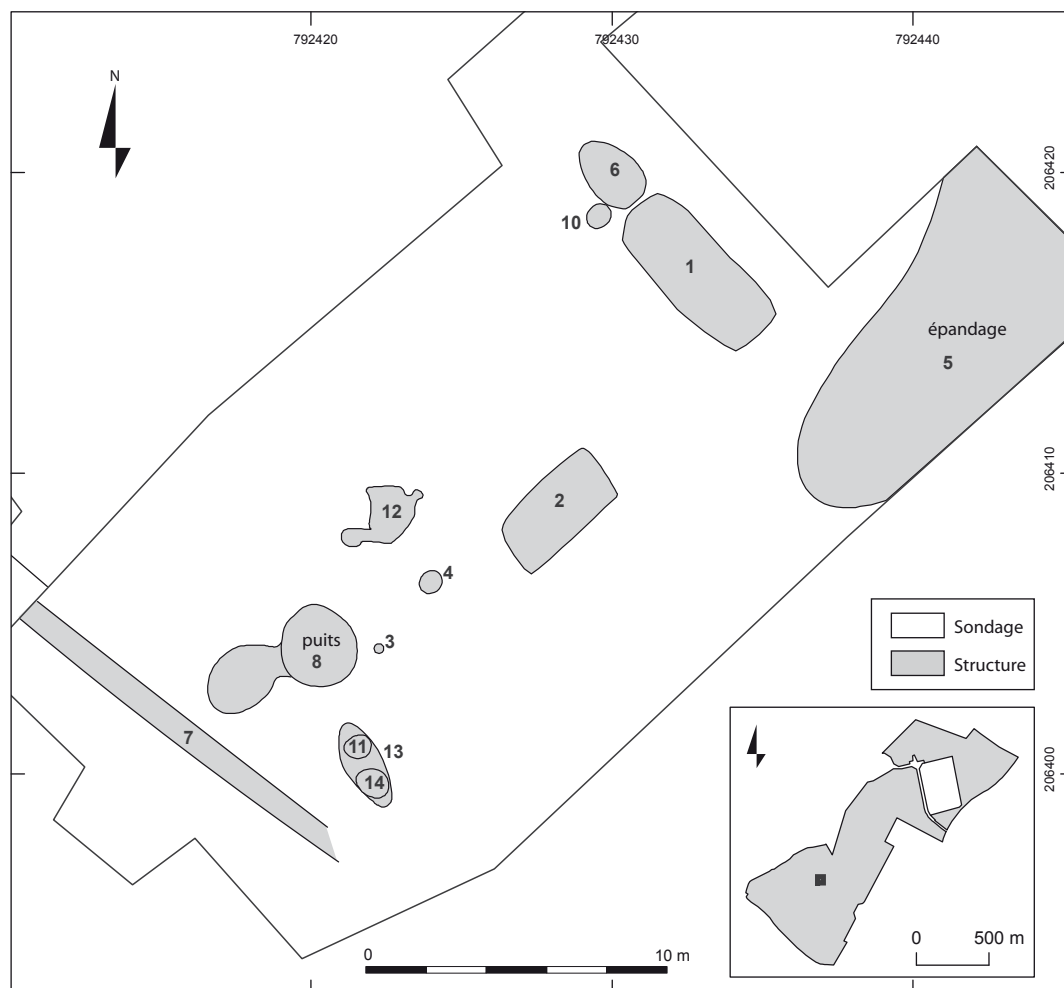


Fig. 12. Plan de fouille de l'aire d'occupation n° 1 (St. Venault).

3.3. AIRE D'OCCUPATION N° 1 : UN ESPACE OUVERT PROCHE D'UN HABITAT DISPARU

À environ 280 m au nord-est de l'aire funéraire, l'extension d'un sondage sur environ 500 m² a mis au jour diverses structures fossoyées dont un puits qui trahit la présence d'une cour à cet endroit (fig. 12).

Ne subsistent de l'occupation que quelques structures dont essentiellement deux grandes fosses oblongues à fond plat à la fonction indéterminée (US 1 et 2). L'une d'elles livre une quinzaine d'individus en sigillée¹¹ qui, bien qu'ils empruntent au répertoire des phases 6 et 7 du Centre de la Gaule, ne correspondent pas aux

11. Bien que l'observation des pâtes soit rendue très difficile par l'altération et celle des vernis quasiment impossible, il semble bien que ces productions sigillées correspondent à des céramiques cuites en mode A à l'instar des Claire B et des sigillées d'Argonne. Ainsi, les vernis lorsqu'il en reste des traces ne semblent pas grésés. Cette remarque reste néanmoins une hypothèse de travail.

productions lézoviennes¹². La présence d'une amphore bétique de type Dressel 23 (fig. 18, n° 2) permet de tirer la chronologie jusqu'à la fin du III^e s. ap. J.-C. (SILVINO, 2007, p. 199).

À l'est, une zone dépressionnaire partiellement dégagée (US 5) semble avoir servi d'aire d'épandage dans laquelle ont été rejetés du mobilier céramique ainsi que de nombreux fragments de tuiles.

Enfin, le puits (US 8) et un fossé (US 7) complètent l'ensemble du dispositif au sud-ouest. Le puits, dont le fond n'a pu être atteint, a livré du mobilier céramique et notamment des formes dérivées des sigillées du Centre de la Gaule (fig. 19, n°s 1 à 5), ainsi qu'une production argonnaise du type Chenet 320 (fig. 19, n° 6). La cruche (fig. 19, n° 9) rappelle celles produites en Claire B. Ces

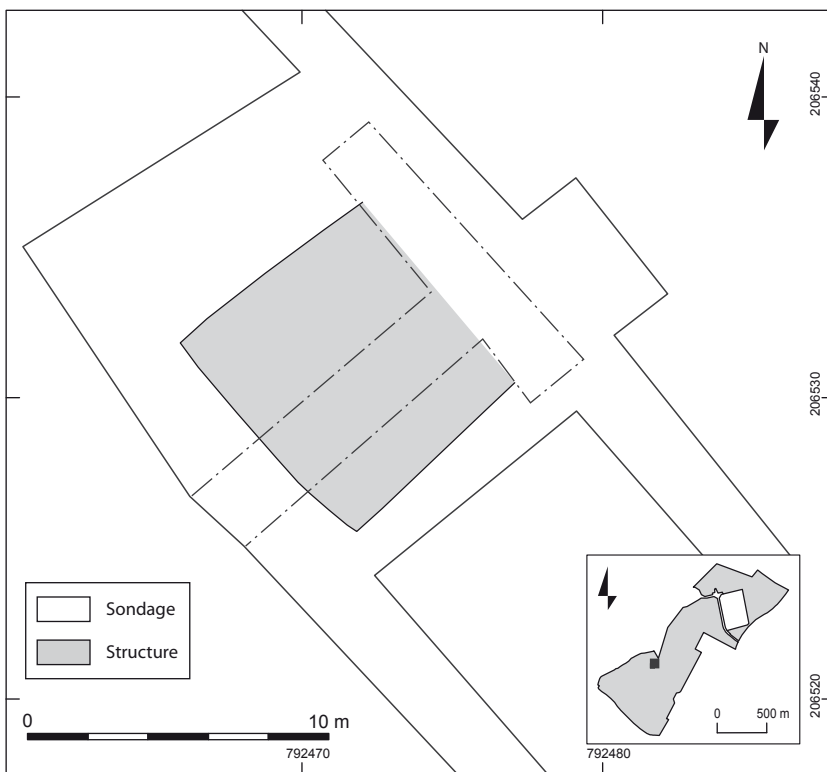
12. On reconnaît un Drag. 33, un mortier Curle 21, mais aussi plusieurs exemplaires de la forme Lezoux 043 parfois estampillée d'une rosette et du Drag. 37. Toutes ces formes apparaissent au II^e s. ap. J.-C. et circulent jusqu'au milieu du III^e s. ap. J.-C.

productions, corrélées à la présence d'amphores africaine et lusitanienne (fig. 18, n^{os} 1 et 2), nous autorisent à dater l'occlusion du puits au cours de la première moitié du IV^e s., et au plus tard vers le milieu de ce siècle. Du matériel métallique provient également du puits. Le lot, qui comprend des éléments de quincaillerie et notamment des clous de charpente, est surtout remarquable en raison de la présence d'un petit pied de récipient figurant une sphinge à patte de lion (cf. § 5.2).

L'organisation spatiale des structures n'offre guère de prise à une interprétation d'ensemble. La présence, au sud du sondage, d'une fosse contenant des *tegulae* montre que l'espace décapé est trop étroit pour appréhender ce gisement dans sa globalité. Par ailleurs, les structures qui nous sont parvenues sont difficilement interprétables en termes fonctionnels. Toutefois, la présence des éléments de quincaillerie et surtout les tuiles, dont certaines brûlées, découvertes dans l'aire d'épandage et dans le puits, garantissent l'existence passée d'au moins un bâtiment dans un environnement proche.

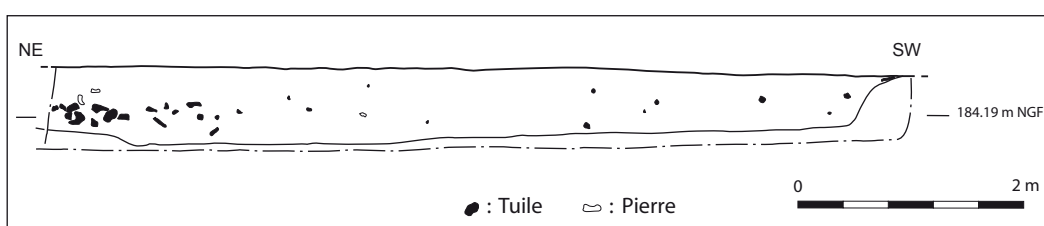
3.4. AIRE D'OCCUPATION N° 2 : LE FANTÔME D'UN BÂTIMENT RÉCUPÉRÉ

À une centaine de mètres au nord-est de l'aire d'occupation n° 1, les sondages ont percé une structure excavée qui marque très certainement l'emplacement d'une construction passée (fig. 13). Son plan aux limites régulières correspond presque à un carré de 8,40 x 8,20 m (env. 70 m²). Elle est conservée sur une profondeur de 50 à 60 cm. La coupe présente un profil à parois obliques et à fond plat irrégulier (fig. 14). L'ensemble de l'excavation est rempli d'un limon argileux homogène comportant des pierres et des tuiles, dont certaines brûlées. On recense également des blocs en calcaire dont certains s'apparentent à des moellons de construction. Bien que l'interprétation soit incertaine, le plan régulier et la forme du creusement, ainsi que les rares matériaux de démolition, pourraient renvoyer à une structure bâtie, peut-être fondée sur un vide sanitaire, dont il ne resterait que le négatif au sol après récupération des éléments de construction.



◀ Fig. 13. Plan de fouille de l'aire d'occupation n° 2 (St. Venault).

▼ Fig. 14. Profil de la structure excavée dans l'aire d'occupation n° 2 (St. Venault d'après relevé de Ph. Gerbet).



Le mobilier céramique, peu abondant, situe l'ensemble dans une ambiance chronologique qui couvre la première moitié du IV^e s. ap. J.-C., avec notamment la présence des coupes de type Lamb. 2 (fig. 19, n^{os} 7 et 8) ainsi que d'une amphore Almagro 51 (non illustrée).

3.5. AIRE D'OCCUPATION N° 3 : UN HABITAT AVEC COUR EXTÉRIURE

À 530 m toujours plus au nord-est, un sondage ouvert sur 660 m² a mis au jour une unité d'habitation et des

niveaux d'occupation alentour (fig. 15). Deux bâtiments successifs ont été édifiés à l'emplacement de l'espace habité. Ils se distinguent par la technique utilisée pour leur construction. Un bâtiment à structure posée nous est parvenu sous la forme d'une tranchée de 80 à 50 cm de large, qui dessine au sol un F dont les branches sont tournées vers le nord (US 28). L'état d'érosion de la tranchée est tel qu'il peut expliquer les lacunes au nord et l'interruption de l'appendice vers l'est. Le remplissage, composé essentiellement de limon argileux, comprenait quelques pierres. Ce fond de tranchée pourrait corres-



Fig. 15. Plan de fouille de l'aire d'occupation n° 3 (St. Venault).

pondre au fantôme d'un solin ou d'une sablière basse. Le plus long côté à l'ouest et l'intervalle entre les deux branches du F nous permettent de restituer un espace semi-fermé d'environ 7 x 7,60 m. Le second bâtiment, à structure plantée cette fois, est quant à lui perceptible au travers des alignements de trous de poteau décrivant un rectangle de 10 x 6 m. Il se superpose au précédent en changeant légèrement d'axe d'orientation.

Un foyer domestique pavé de tuiles (US 24) et un petit four à alandier (US 25) occupent l'espace intérieur des bâtiments, sans qu'il soit possible de les raccrocher à l'une ou l'autre des constructions.

À la lecture du plan, il semble que les deux constructions soient étroitement imbriquées. Notamment l'absence de poteau à l'ouest, le long de la tranchée de fondation, la fermeture au nord de l'espace ouvert par une rangée de poteaux et l'implantation de poteaux aux extrémités nord des segments appartenant au bâtiment sur solin laisseraient supposer une conservation partielle et une récupération de tout ou partie du bâtiment sur solin.

Des trous de poteau, dont certains présentaient un comblement charbonneux, ont également été repérés à l'est. Leur disposition ne permet pas de restituer un plan cohérent. On remarquera seulement que certains poteaux s'alignent dans l'axe du flanc sud du bâtiment sur solin. Si une relation avec les bâtiments à l'ouest est concevable, il est aussi fort possible que ces poteaux appartiennent à un dispositif plus conséquent qui se développerait vers l'est. Les délais d'intervention ne nous ont pas permis d'ouvrir cette zone.

Plusieurs dépressions comblées, profondes de 20 à 30 cm, gravitent autour des bâtiments, certaines jouxtant les murs. Deux d'entre elles, au nord, se confondaient en surface avec une large zone d'épandage de matériel qui s'étend à l'est sur environ 70 m². Le matériel comprend des fragments de tuiles, dont certaines brûlées, des tessons de céramique et des objets métalliques, dont des objets de récupération en bronze (M1 et M6 à M11 sur le plan), ainsi que deux monnaies : un AE *follis* réduit frappé au nom de Constantin I^{er} César et un AE *radiantes* (imitation) frappé au nom de VICTORIN auguste. Ces monnaies s'accordent assez bien avec la présence, dans le même contexte, d'une amphore africaine de type 1b (fig. 18, n° 4). Ce type est présent dès le milieu du III^e s. ap. J.-C. (ensemble 1, SILVINO, 2007, p. 201). Par ailleurs, on note la présence d'un dépôt monétaire constitué de trente et une monnaies mis au jour contre le bord oriental de la dépression 39. Ce lot de monnaies est représentatif de la circulation courante de l'Est de la Gaule à la fin du III^e siècle et son enfouis-

sement définitif est contemporain ou de peu postérieur à l'année 284 (*cf. infra*). Enfin, la dépression 29, au sud, a livré un assemblage de formes empruntées aux sigillées du Bas-Empire lézoviennes et une amphore de type Almagro 51c (fig. 18, n° 6) qui tire la chronologie d'occupation jusqu'au IV^e s. ap. J.-C.

L'arasement des structures, la vue tronquée du gisement et la diachronie du plan limitent les interprétations. Il se dégage toutefois de l'organisation générale l'idée que les bâtiments ont étroitement fonctionné avec les zones dépressionnaires. Les dépressions et la zone d'épandage renvoient l'image d'un espace extérieur mal entretenu dans lequel sont rejetés les déchets des activités domestiques et de subsistance.

3.6. AIRE D'OCCUPATION N° 4 : UN BÂTIMENT À PORCHE DE TYPE «GRANGE»

À environ 350 m au nord-est de l'habitat précédent, c'est un bâtiment de plan rectangulaire qui a été découvert (fig. 16). Il se compose d'une pièce principale de 11,80 x 10,50 m hors œuvres, précédée au sud d'un petit porche d'entrée de 3,10 m de large sur 3,80 m de long. Des retours d'angles vers le sud suggèrent la présence de pièces en façade. La conservation ponctuelle de blocages de pierres dans la tranchée de fondation suppose la présence d'un solin maçonné à la base des murs. Seule une petite fosse située dans l'espace intérieur a livré quelques tessons de céramiques dont les fragments d'une assiette Lezoux 043. Le plan du bâti, même incomplet, rappelle celui des bâtiments de type «grange», qui se composent d'un corps principal à salle unique précédé d'un porche lui-même encadré de deux petites pièces. Dans le cas présent, si la pièce au sud est attestée par un retour d'angle, la pièce nord a en revanche pu totalement disparaître si l'on en juge par le médiocre état de conservation de la tranchée de fondation dont la profondeur n'excède par une vingtaine de centimètres sur l'ensemble du périmètre. Si ce type de bâtiment est fréquent dans les *villae* (FERDIÈRE, 1988, p. 72-73), il n'est pas pour autant absent des petites agglomérations (cas de Montereau-Fault-Yonne : SÉGUIER, 2001, p. 410), ni même des contextes franchement urbains (cas d'Avenches : GASTON, 2008, p. 254).

Une zone limoneuse s'étend sur une dizaine de mètres en arrière du bâtiment. Elle comportait des morceaux de tuiles dont certains brûlés, ainsi que des tessons d'une coupe de type Drag. 37. L'ensemble des marqueurs s'inscrit dans une chronologie d'occupation ancrée sur les deux derniers tiers du III^e s. ap. J.-C.

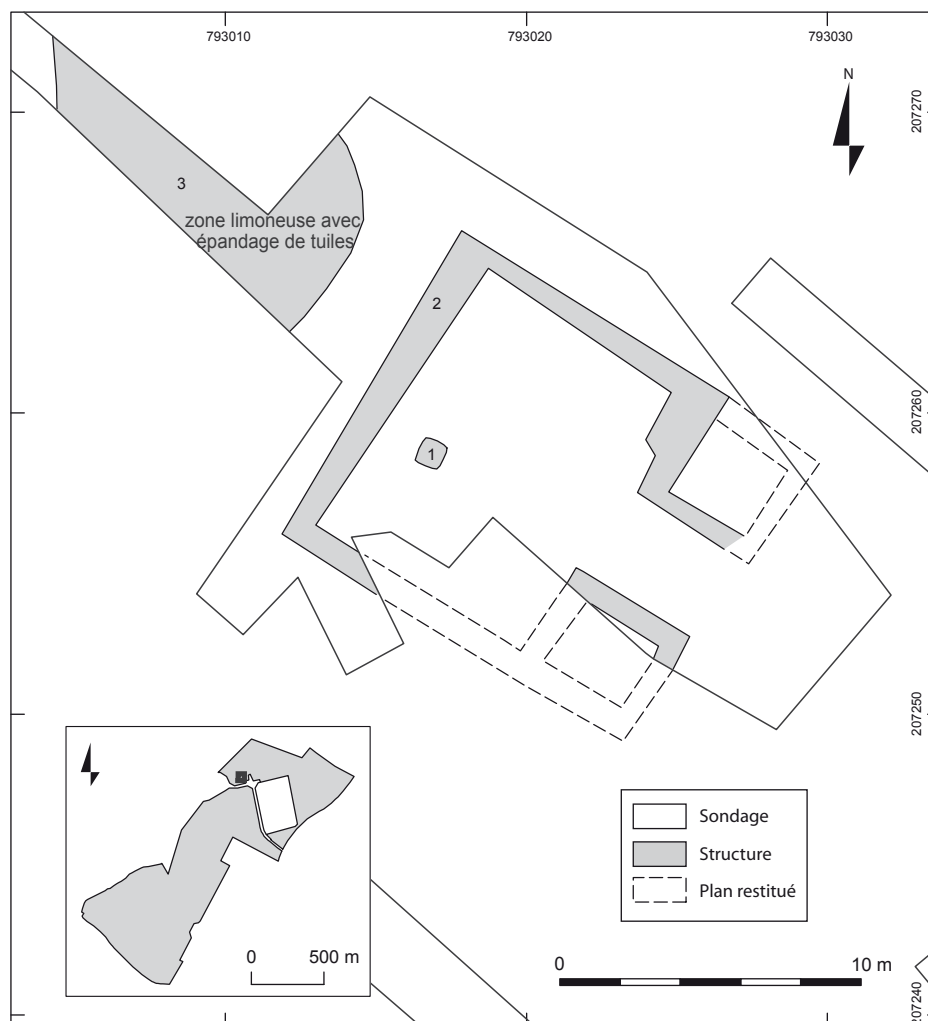


Fig. 16. Plan de fouille de l'aire d'occupation n° 4 (St. Venault).

4. LA CHRONOLOGIE DE L'OCCUPATION (S.M.-V.)

4.1. LE CADRE CHRONOLOGIQUE

Comprise entre le deuxième tiers du III^e s. ap. J.-C. et la première moitié du IV^e s. ap. J.-C., l'occupation présente une réelle cohérence chronologique d'une aire d'occupation à l'autre. Par ailleurs, qu'il s'agisse des différentes structures liées à l'habitat ou de l'espace funéraire, les différents gisements ont tous pour traits communs de ne présenter aucun indice d'occupation antérieure au III^e s. ap. J.-C.¹³.

Les monnaies s'inscrivent dans une fourchette chronologique beaucoup plus restreinte que le mobilier céramique et offrent une vision légèrement tronquée de la réalité archéologique : en effet, la présence du dépôt monétaire d'une part et la quasi absence de monnaies du IV^e s. ap. J.-C. d'autre part, focalisent l'attention sur la fin du III^e s. ap. J.-C. Il en résulte une impression d'abandon du site au début du Bas-Empire, phénomène démenti par le mobilier céramique, qui témoigne d'un réel prolongement de l'occupation au cours de la première moitié du IV^e s. ap. J.-C. et non d'une simple fréquentation¹⁴.

L'étude du mobilier permet de partager la durée d'occupation en deux périodes qui s'articulent autour du dépôt monétaire découvert sur l'aire d'occupation n° 3. Il est constitué d'une trentaine de monnaies datables de

13. Les aires d'occupation n°s 1 et 2 ont particulièrement retenu notre attention et ont permis d'élaborer les périodes chronologiques. Elles livrent 60 % du mobilier et permettent de raisonner sur un NMI conséquent. Les aires n°s 3 et 4 présentent un faciès similaire.

14. Les deux périodes chronologiques ont livré une quantité de mobilier céramique analogue, soit respectivement 587 NR correspondant à 112 NMI et 484 NR correspondant à 119 NMI.

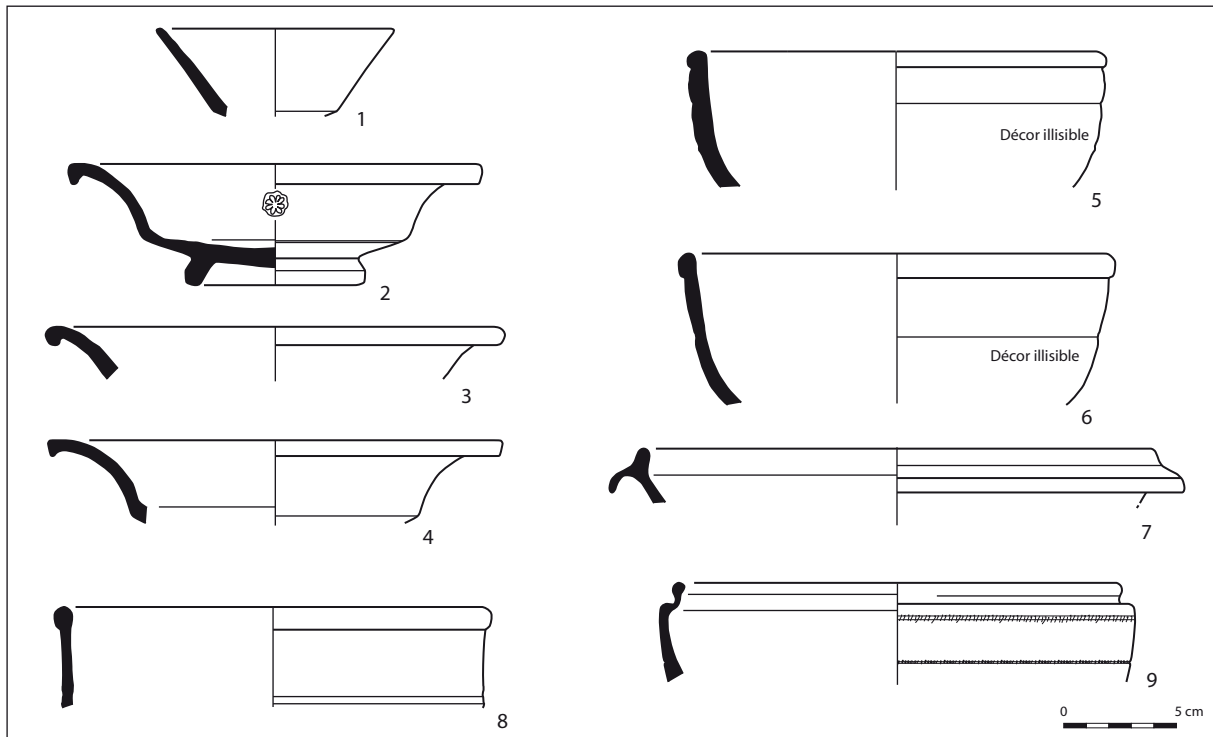


Fig. 17. Céramique fine. Période 1 (éch. 1/3) (S. Mouton-Venault, DAO Y. Amrane).

la fin du III^e s. ap. J.-C.¹⁵, dont une frappée à l'effigie de Carus posthume qui fournit un *terminus post quem* à la première période, autour des années 284¹⁶ (voir *infra*). Afin d'éviter une césure un peu artificielle autour des années 280 ap. J.-C., nous avons eu recours à la détermination de périodes chronologiques confortables, qui permettent d'appréhender l'occupation sur l'emprise du site au cours des III^e et IV^e siècles ap. J.-C. et offrent la possibilité de raisonner de manière synthétique sur un plus grand nombre d'ensembles¹⁷. La première période s'ouvre sur le deuxième tiers du III^e s. ap. J.-C. et s'achève au cours des dernières décennies du III^e s. ap. J.-C., la seconde lui succède, jusqu'au milieu du IV^e s. ap. J.-C.

15. Elles sont principalement frappées à l'effigie de Tétricus 1^{er}, Claude II, Gallien et Probus. Voir *infra*, l'étude de P. Nouvel.

16. L'aire d'occupation n° 3, à défaut d'avoir été fouillée, ne permet pas d'observer *stricto sensu* de chronologie relative entre les structures. Toutefois, le dépôt monétaire est associé à une dépression qui permet d'élaborer le premier horizon chronologique, tandis que la monnaie la plus tardive provient de la zone d'épandage voisine, servant de support à la définition de la seconde période chronologique.

17. Les deux périodes chronologiques ont été déterminées sur les ensembles les plus importants, c'est-à-dire la fosse US 11, le puits US 8 de l'aire d'occupation n° 1, ainsi que les dépressions et la zone d'épandage de l'aire d'occupation n° 3.

4.2. LES PÉRIODES CHRONOLOGIQUES

Période 1

Les céramiques fines (fig. 17)

L'absence de productions du Centre de la Gaule et notamment celles des phases techniques 6 et 7 est un argument *a silentio* en faveur d'une proposition chronologique postérieure au premier quart du III^e s. ap. J.-C. (DELAGE, 2003, p. 185). À Lyon, les recherches de ces dix dernières années¹⁸ permettent de considérer que dès le III^e s. ap. J.-C., les sigillées du Centre de la Gaule cèdent le pas aux productions régionales de la vallée du Rhône, les Claire B, en l'occurrence. À Fragnes, ce phénomène de déclin des sigillées du Centre de la Gaule se traduit différemment. En effet, si le répertoire typologique s'inscrit bien dans la mouvance des dites sigillées¹⁹ (Drag. 37, Drag. 33 et surtout les formes Lezoux 042 et 043a), il se décline dans une pâte qui signe une origine de production différente, dont les critères techniques s'apparentent à

18. Voir notamment l'article de T. Silvino sur le Parking Saint-Georges (SILVINO, 2007), mais aussi celui de G. Ayala sur le parking Saint-Jean (AYALA, 2000) et les ensembles du III^e s. ap. J.-C. étudiés par Ch. Bonnet, C. Batigne-Vallet, R. Delage, A. Desbat, S. Lemaître, S. Marquié et T. Silvino (BONNET *et alii*, 2003).

19. Si les pâtes diffèrent de celles du groupe Lezoux, le répertoire se réfère constamment aux sigillées lisses de Lezoux (BET, DELOR, 2000) et aux productions du Bas-Empire (BET, WITTMANN, 1995).

ceux qui caractérisent les productions de Gueugnon²⁰. Malheureusement leur altération partielle, parfois associée à celle des vernis, rend leur identification difficile dans le cadre de cette étude. C'est aussi le cas des décors moulés, rendus illisibles par une usure qui interdit toute tentative d'interprétation. Lorsqu'ils sont partiellement conservés, les vernis apparaissent mats et souvent de couleur orange vif. Cette évolution des critères techniques est parallèle à celle des productions du Centre de la Gaule au cours du deuxième quart du III^e s. ap. J.-C. (DELAGE, 2003, p. 185).

Le répertoire des formes correspond à celles en usage à Lyon, place Tolozan (BONNET *et alii*, 2003, p. 173) et au parc Saint-Georges (ensemble 2, SILVINO, 2007, p. 205). Il est constitué du bol Drag. 33 (fig. 17, n° 1), des assiettes de type Lezoux 043a (fig. 17, n°s 2-4) parfois estampillées d'une rosette, de la coupe Drag. 37 (fig. 17, n°s 5-6)²¹, et du mortier Curle 21 (Lezoux 096/97, fig. 17, n° 7).

Les céramiques à revêtement argileux s'illustrent au travers d'une jatte carénée à bandeau lisse (n° 8), qui évoque le type Portout 37 (PERNON, 1990), et de la jatte à bandeau décoré de motifs estampés (n° 9) de type Gueugnon 1/2 (JOLY, 1999, p. 50, n°s 11 à 15), fabriquée à Gueugnon ainsi qu'à Chaumergy (CHARLIER, 1996, p. 494). Les gobelets correspondent au type Déchelette 72. Deux exemplaires sont décorés d'excisions réticulées sur toute la surface de la panse. Ces productions sont connues notamment à Gueugnon (JOLY, 1999, p. 51, fig. 8, n° 31)²².

Les amphores (fig. 18)

Parmi les amphores de Bétique sont présents le type Dressel 20 (fig. 18, n° 1), dont les caractéristiques correspondent à son évolution au cours du III^e s. ap. J.-C. (SILVINO, 2001, p. 335), et le type Dressel 23 (fig. 18, n° 2) de plus petite taille, qui remplace le premier à la fin du III^e s. ap. J.-C. (MARTIN-KILCHER, 1987, p. 58-59). Ces deux modèles sont présents dans des contextes de la deuxième moitié du III^e s. ap. J.-C. (SILVINO, 2007, p. 209; BONNET *et alii*, 2003, p. 177). Un exemplaire présente un timbre estampillé sur l'anse, partiellement

conservé, et dont on peut lire les deux premières lettres [L. D...]²³ (fig. 18, n° 3).

Une amphore africaine de type 1b (fig. 18, n° 4) présente une estampille incomplète, imprimée sur deux registres sur le col, dont la lecture est difficile: [A ? M ? ...] [CO...]. Ce type est attesté dès le milieu du III^e s. ap. J.-C. à Lyon (SILVINO, 2007, p. 201, Ensemble 1).

Ces différents marqueurs permettent de circonscrire la chronologie de cette première période aux deux derniers tiers du III^e s. ap. J.-C. Cette proposition est étayée par l'étude des monnaies qui s'inscrivent entre les années 244 et 284 ap. J.-C.²⁴.

Période 2

Les céramiques fines (fig. 19)

Les sigillées lisses du Centre de la Gaule présentent les critères techniques attribués aux phases tardives, typiques des productions du Bas-Empire, ainsi que le répertoire de formes qui leur est associé²⁵, à l'exception d'une coupelle de type Lezoux 042 (fig. 19, n° 2). Il s'agit des assiettes de type Lezoux 201 (n° 1) et Lezoux 206 (n° 3) et des coupes de type Lezoux 229 (n°s 4 et 5). À cette période apparaissent aussi les premières productions d'Argonne de type Chenet 320 (n° 6) ainsi que les céramiques à revêtement argileux dont les coupes de type Lamb. 2²⁶ (n°s 7 et 8) et la cruche (fig. 19, n° 9), apparentée au n° 84 des productions en Claire B²⁷.

Les amphores (fig. 18)

Une amphore lusitanienne de type Almagro 51c (fig. 18, n° 6) et une amphore africaine de type IId (n° 5) permettent d'élargir la fourchette d'occupation au moins jusqu'au milieu du IV^e s. ap. J.-C., à l'instar des ensembles lyonnais (SILVINO, 2007, p. 214-215)²⁸.

23. Ce dernier peut correspondre au n° 837 [L.D (...) N (...) ?] (CALLENDER, 1965).

24. Voir *infra* l'étude numismatique de P. Nouvel : la monnaie à l'effigie de Gordien frappée en 244 ap. J.-C. connaît une durée de circulation très brève. Les monnaies les plus tardives sont issues du dépôt et datent de 284 pour les plus récentes.

25. La typologie des sigillées lisses du Centre Gaule au Bas-Empire est publiée par Ph. Bet et A. Wittmann en 1995, sous les n°s 201 à 229 (BET, WITTMANN, 1995, p. 205-230).

26. Soit la déclinaison du type Portout 27, en céramique luisante. La majorité des céramiques à revêtement argileux correspondent aux productions des ateliers savoyards ; toutefois, en l'absence d'éléments de typologie caractéristiques, nous avons opté pour le type générique de Lamboglia.

27. Voir la typologie des Claire B de la vallée du Rhône dans *Lattara* 6, d'après la thèse d'A. Desbat de 1980, publiée en 1987 (DESBAT, 1987).

28. L'ensemble 3 du Parc Saint-Georges est daté du milieu du IV^e s. ap. J.-C.

20. Les productions de Gueugnon présentent une pâte et un vernis orange vif. Toutefois, plusieurs ateliers ou officines considérés comme périphériques au groupe de production du Centre Gaule présentent des caractéristiques semblables (Bourbon-Lancy, Lubié par exemple...).

21. Le fond à base large du Drag. 37 correspond à l'évolution du type au cours du III^e s. ap. J.-C. (DELAGE, 2003, p. 189).

22. Ils apparaissent au cours du II^e (DELAGE, 2003, p. 185) et sont encore fréquents au III^e s. ap. J.-C., souvent associés au gobelet Nied. 33. L'absence de ce dernier, forme dominante pour la deuxième moitié du III^e, n'est pas significative compte tenu de la faiblesse du NMI.

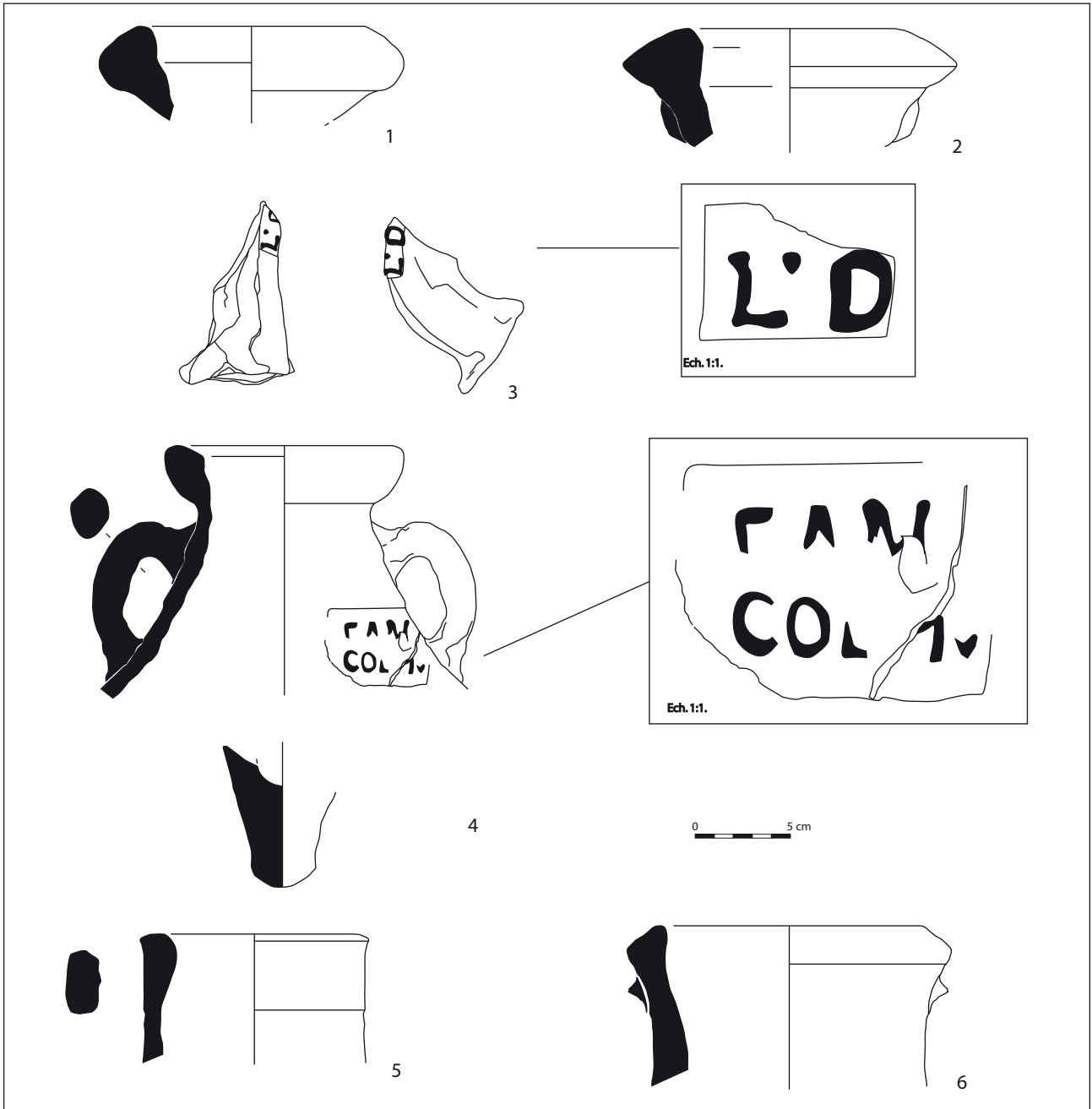


Fig. 18. Les amphores. Période 1 et 2 (éch. 1/3) (S. Mouton-Venault, DAO Y. Amrane).

5. NATURE DE L'OCCUPATION...

5.1. ...À TRAVERS LE MOBILIER CÉRAMIQUE (S.M.-V.)

Les céramiques culinaires présentent de nombreuses traces d'utilisation : râpes des mortiers très usées, coups de feu au cul des pots à cuire et sur le bord externe des lèvres... témoignent de l'usage de ces vases, destinés essentiellement à la cuisson des repas. Par ailleurs, nombre de vases présentent des traces qui ne résultent pas seulement de leur utilisation mais probablement de l'ex-

position à un incendie. Cette remarque peut être étendue à bon nombre des témoins d'occupation du Bas-Empire (mobilier céramique, mais aussi tuiles...).

Le diagramme (fig. 20) permet de comparer la composition du vaisselier d'un secteur à l'autre²⁹.

29. Afin de disposer d'ensembles plus conséquents, le diagramme regroupe la totalité du mobilier des périodes 1 et 2 issus des aires d'occupation n^{os} 1 et 3, dans la mesure où ces derniers ne présentent pas de différence de faciès notable. La démonstration, limitée à ces deux aires, n'a pas été élargie aux aires n^{os} 2 et 4 qui livrent une plus faible quantité de mobilier. Toutefois, l'inventaire et l'étude du mobilier n'ont pas permis de déceler des différences significatives.

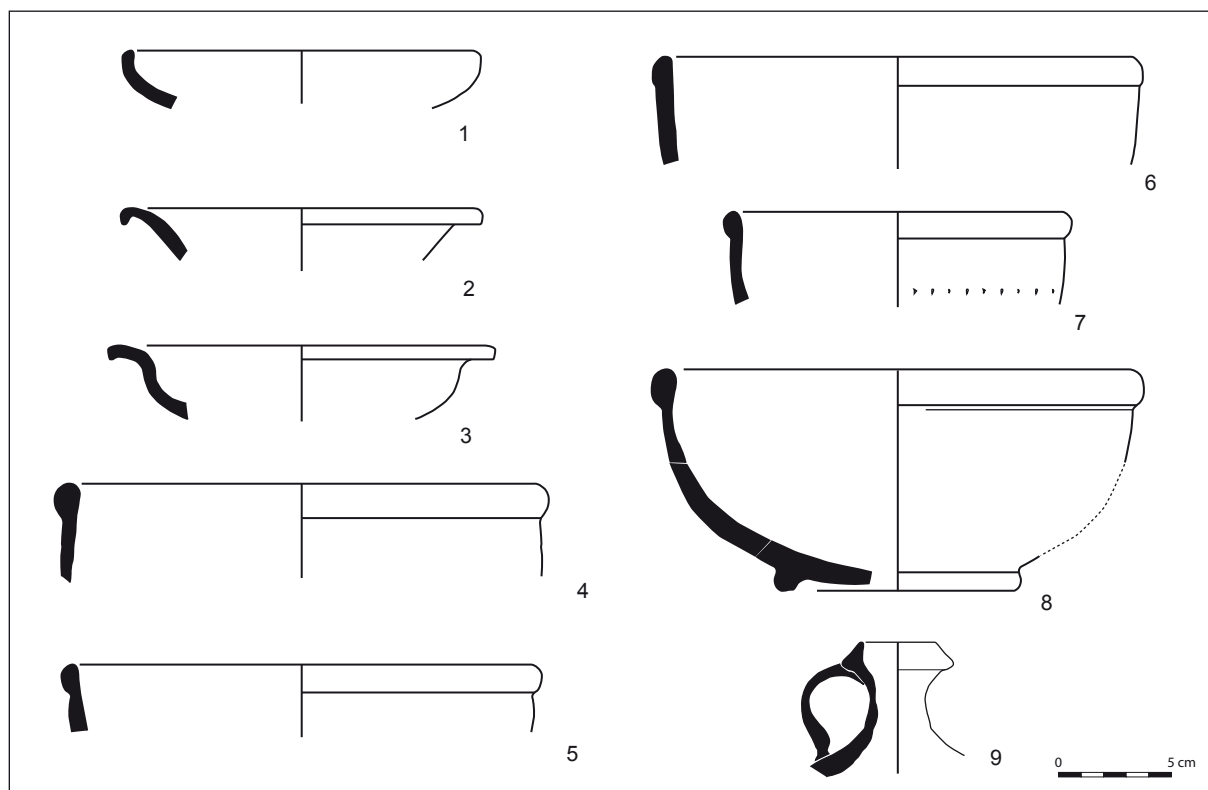


Fig. 19. Les céramiques fines. Période 2 (éch. 1/3) (S. Mouton-Venault, DAO Y. Amrane).

La comparaison entre les deux secteurs ne fait pas apparaître de différence notable : près des deux tiers du mobilier sont constitués par les céramiques communes (respectivement 70,6 % et 63,2 %), et moins d'un quart par les céramiques fines (respectivement entre 18 % et 23 %). Les amphores représentent entre 11 % et 13 % du lot. Ainsi, la composition des lots offre le même faciès d'une aire d'occupation à l'autre, reflétant un mode de consommation analogue, et leur étude rend compte soit d'un vaste ensemble cohérent et homogène, soit de plusieurs unités juxtaposées et similaires.

L'analyse fonctionnelle de ces assemblages céramiques les apparente à ceux des contextes urbains. En effet, si les proportions de vaisselle commune sont proches de celles observées à Lyon (BONNET *et alii*, 2003, p. 170) pour une période similaire³⁰, elles diffèrent de celles constatées sur les sites ruraux régionaux, caractérisés par des ensembles dominés à près de 92 % par la vaisselle culinaire (BILLOIN *et alii*, 2009, p. 45) (fig. 21).

Ici, les céramiques culinaires représentent les deux tiers du mobilier et se partagent inégalement entre les vases destinés à la préparation des mets (moins de 3 %) et les vases destinés à la cuisson (97 %). Au sein de

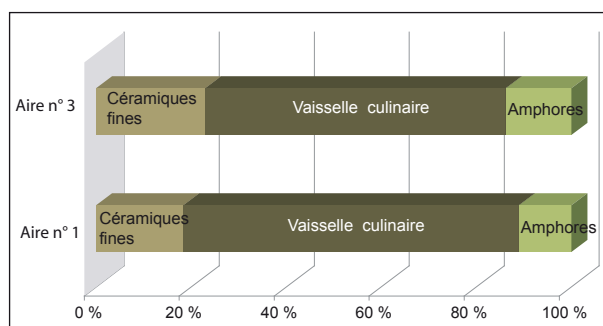


Fig. 20. La part des différentes catégories selon les aires d'occupation (S. Mouton-Venault).

la vaisselle à feu, c'est l'utilisation du pot à cuire qui domine (près de 84 % des vases à cuire ; voir fig. 21), bien que le plat à cuire et la marmite soit présents. Cet usage privilégié du pot est un phénomène hérité de la tradition culinaire et trahit des habitudes similaires à celles du Lyonnais, où cette forme prédomine sur l'utilisation du plat à cuire ou de la marmite, et se traduit par la production massive de cette vaisselle par les ateliers du Chalonnais. Ses derniers sont la principale source d'approvisionnement du site, à l'image des sites voisins. La typologie des marmites (fig. 22) et des pots (fig. 23), notamment ceux munis d'une anse, est conforme aux formes en usage à cette période (BILLOIN, 2009, p. 56).

30. Notamment sur le site de la place Tolozan, dont les dépôts, datés de la deuxième moitié du III^e s. ap. J.-C., sont constitués aux deux tiers, pour ce qui concerne les vases, de céramiques communes.

Fonction	% NMI	Catégories	Formes	NR	NMI	
Service de table	11,7 %	céramique à revêtement argileux	Assiettes	4	4	
			Coupes	21	13	
			Mortiers	5	2	
Service des boissons	11 %	céramique à revêtement argileux Commune claire	Bols	6	5	
			Gobelets	18	6	
			Cruches	46	7	
Vaisselle culinaire	65,7 %	Commune claire	Mortiers	12	3	% NMI
			Plats à cuire	15	6	5,8 %
			Marmites	17	10	9,6 %
		Vaisselle à feu	Couvercles	1	1	0,9 %
			Pots	610	87	83,7 %
			Total vaisselle à feu	643	107	100 %
Vase de transport / stockage	0,6 %	<i>Dolium</i>		3	1	
	11 %	Amphore		108	18	
	100 %		Total	866	163	

Fig. 21. Assemblage fonctionnel de l'aire d'occupation n° 1 (S. Mouton-Venault).

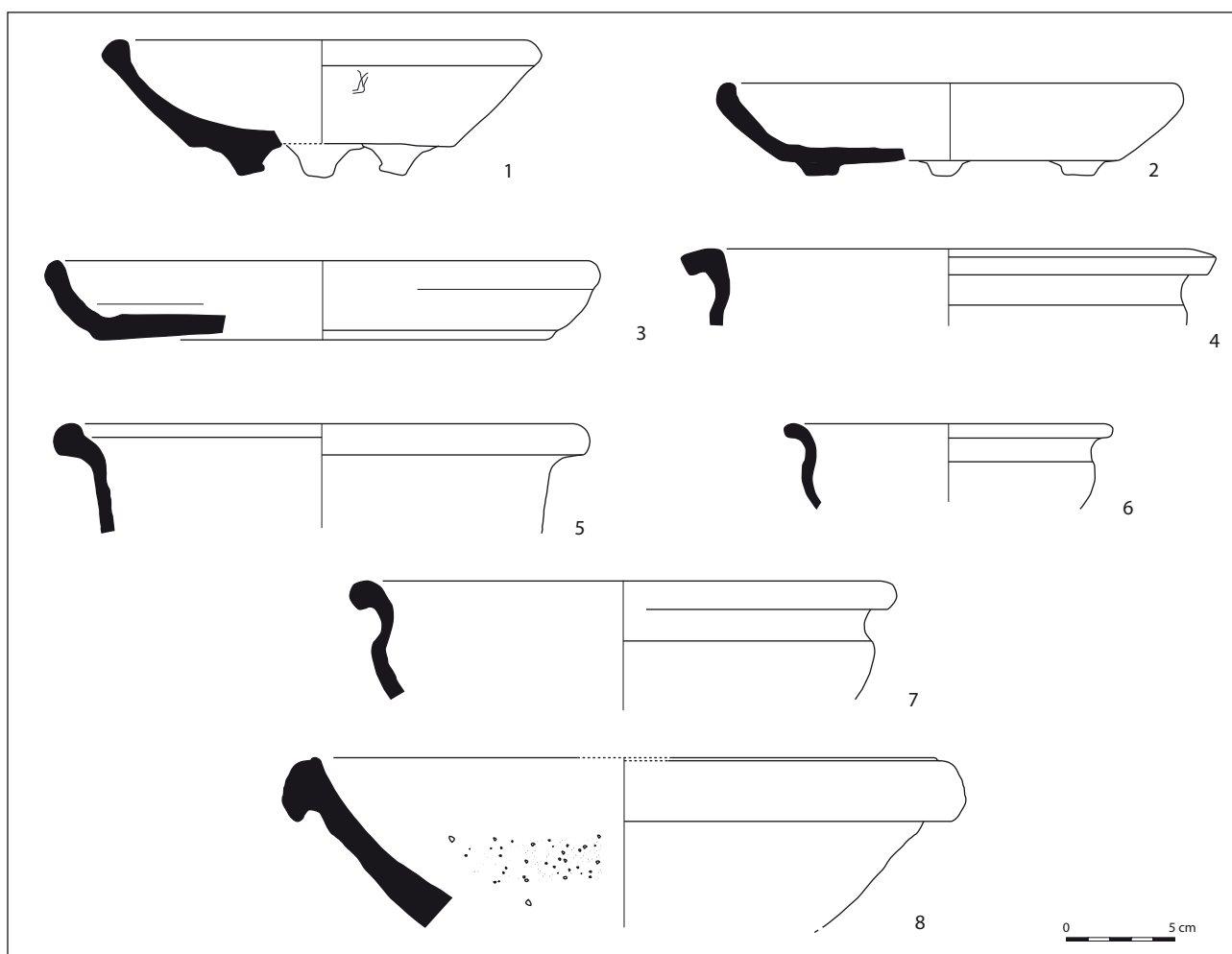


Fig. 22. La céramique commune. Les formes ouvertes (S. Mouton-Venault, DAO Y. Amrane).

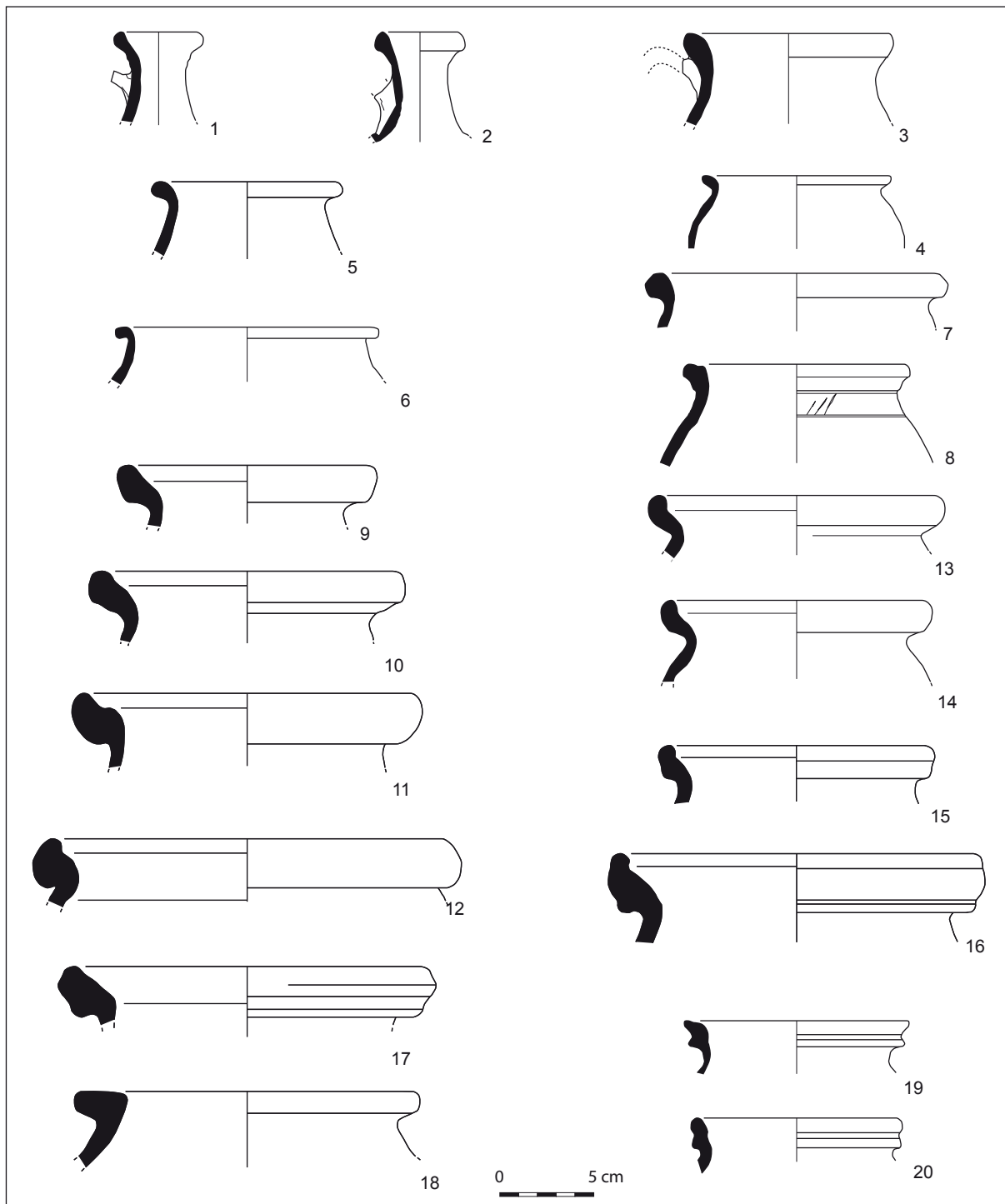


Fig. 23. La céramique commune. Les formes fermées (S. Mouton-Venault, DAO Y. Amrane).

En revanche, on peut s'étonner de la part élevée des amphores, qui semble disproportionnée par rapport à celle observée tant sur les sites urbains que sur les *villae*. La proximité de la Saône et du fret qu'elle engendre ne suffisent pas à expliquer ce phénomène.

Cet assemblage témoigne d'une population qui consomme une alimentation variée et riche (de l'huile, probablement des saumures... et du vin), similaire à celle des grandes villes, agglomérations et *villae*.

5.2. ...À TRAVERS LES OBJETS EN MÉTAL (N.T.)

L'essentiel du mobilier métallique provient des aires d'occupation n° 1 et 3 qui ont toutes les deux pour intérêt de comporter des éléments atypiques en contexte rural. Les objets ont été classés en catégories selon la typologie définie par J.-P. Guillaumet et O. Nillesse (GUILLAUMET, NILLESSE, 2000, p. 251-255 et GUILLAUMET, 2003, p. 41-84). Ce classement ne prend en compte que la fonction initiale de l'objet et non son utilisation.

L'aire d'occupation n° 1 a permis la découverte de 49 objets ou fragments issus des diverses fosses et du puits. Quant au secteur 3, il a livré un lot bien plus conséquent de 150 objets ou fragments pour un poids total de 6050 grammes (97 objets en fer et 52 en bronze). Si plusieurs structures de l'aire d'occupation n° 3 ont livré du mobilier, l'essentiel provient de la dépression 38 et de l'aire d'épandage environnante.

Production (fig. 24)

L'aire d'occupation n° 1 : seul un morceau de lame de houe (n° 2) témoigne sans surprise d'une activité agricole ; il faut peut-être ajouter un fragment de barre coupée.

L'aire d'occupation n° 3 : le domaine de la production, qui totalise environ 6,66 % du corpus, se divise ici en deux ensembles : les outils et les déchets.

Les outils sont représentés par quatre artefacts (faux, marteau, outil aratoire et lame courbe). Bien que tous ne soient conservés que sous forme de fragments, ils correspondent à une activité agricole.

Concernant les déchets il faut distinguer deux types d'ensembles : les déchets de fabrication regroupant des éléments en bronze présentant des traces de martelage et/ou de découpe (n° 5 à 8) et les scories, dont une seule est une scorie de forge. Ces différents déchets sont insuffisants pour attester une production sur le site. Par ailleurs, en l'absence de creusets (qui ont un taux de fragmentation important) ou de structure caractéristique du travail du bronze, il est difficile de pousser les interprétations.

Quincaillerie (fig. 24)

L'aire d'occupation n° 1 : la quincaillerie, qui représente 66 % du corpus des objets métalliques, est constituée pour les deux tiers de clous de menuiserie. En nombre d'objets cela représente 20 individus, ce qui est très faible au regard de ce que l'on observe habituellement. Il faut noter la présence d'un lot de très gros clous de « charpente » à proximité du puits (n° 9).

L'aire d'occupation n° 3 : les éléments de quincaillerie (66 NMI) représentent près de la moitié du corpus et se composent pour l'essentiel de clous et de quelques pitons, crochets et anneaux.

Immobilier

L'aire d'occupation n° 3 : deux éléments appartiennent de façon certaine à la catégorie de l'immobilier : une peinture à charnière et un fragment d'une autre peinture. Un ou deux autres éléments plats en fer pourraient correspondre à des accessoires d'huissierie mais l'absence d'aménagements caractéristiques (charnière, trous de fixation) nous a conduits à les classer dans les éléments indéterminés. Enfin un cylindre en fer pourrait correspondre à un renfort d'axe de porte.

Mobilier (fig. 25)

L'aire d'occupation n° 1 : dans le comblement du puits (US 8), un petit pied de récipient finement ciselé figurant une sphinge à patte de lion (n° 10) a été découvert (TISSERAND, 2010). L'objet se présente sous la forme d'une petite statuette en ronde bosse présentant à l'arrière un tenon avec des traces de brasure, permettant de supporter un récipient. Le traitement est soigné et très finement ciselé. La tête montre un visage épais surmonté par une coiffure en diadème. Le corps est constitué d'un tronc féminin pourvu d'ailes. Une patte de félin remplace les membres antérieurs. Sous le pied, un trou indique que la patte reposait peut-être sur un petit support.

Si les pieds de récipients en bronze figurant une sphinge sont bien attestés sur des cistes de Préneste (Italie) (BOUCHER, 1970, p. 94-95 ; ADAM, 1984, p. 144-147), le motif devient plus rare à l'époque romaine. Une vasque en marbre découverte à Pompéi (SAURON, 2000, p. 57) ou des fresques découvertes dans le *cubiculum* B de la villa de la Farnésine à Rome figurant des vases (BRAGANTINI, DE VOS, 1982) reprennent cette iconographie. L'analyse de quelques ouvrages de référence³¹ sur la vaisselle romaine n'a pas permis de retrouver ce type de pied sur des formes de récipients classiques. Seul un ouvrage ancien sur Pompéi (BARRÉ, ROUX, 1840) présente un ensemble chaudière-braséro dit du « brasier d'airain » (fig. 26) dont les pieds en bronze sont composés de sphinges, dont trois très proches stylistiquement de celle de Fragnes. Enfin une statuette en bronze, également découverte à Pompéi et représentant la Fortune assise, offre un intéressant parallèle. Les pieds de la déesse reposent sur un petit marchepied dont les supports sont des sphinges proches de l'exemplaire découvert à Fragnes.

Il ressort que ce type de pied en bronze figurant une sphinge est peu attesté dans le monde romain, et que concernant ces pieds figurés en général, il s'agit toujours de pièces exceptionnelles (braséro, samovar, chaudière portable).

31. Nous renvoyons aux grands corpus de vaisselle romaine comme Pompéi, Chalon-sur-Saône, ou aux grands ensembles des musées nationaux et européens.



Fig. 24. Objets en métal des aires d'occupation 1 (n^{os} 2 et 9) et 3 (1, 3 à 8). **1.** Lame agricole ; **2.** fer de houe ; **3.** marteau ; **4.** douille d'outil agricole ; **5 à 8.** tige et tôles avec traces de martelage ; **9.** clou massif.

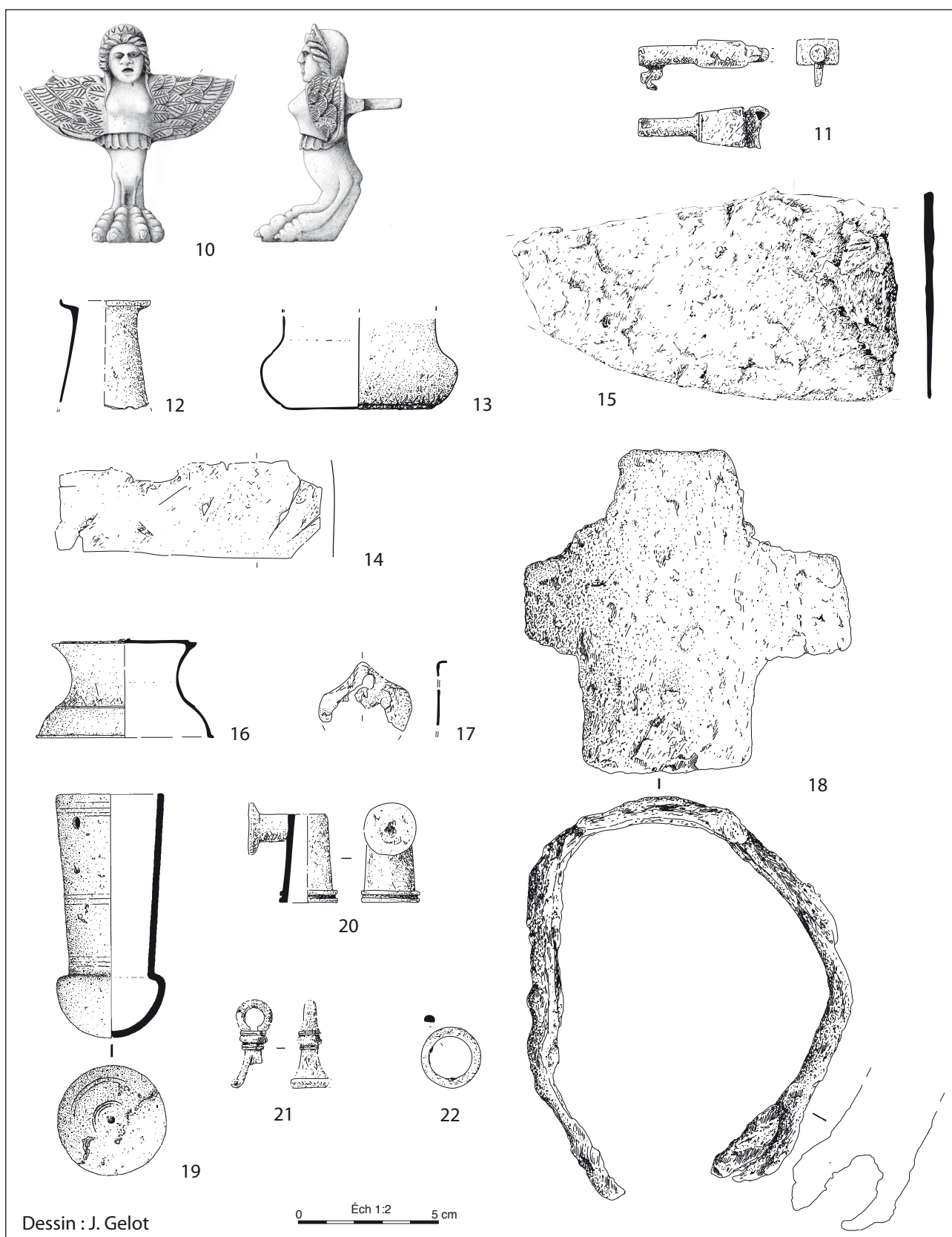


Fig. 25. Mobilier métallique des aires d'occupation 1 (nos 10 et 15) et 3 (11 à 14 et 16 à 21). **10.** Pied de récipient (bronze); **11.** clef (bronze); **12 à 14.** morceaux de vaisselle (bronze); **15.** lame de couteau; **16.** socle de statuette; **17.** applique (bronze); **18.** élément de char ?; **19.** talon de lance ou bouterolle d'épée; **20 et 21.** indéterminé; **22.** anneau.

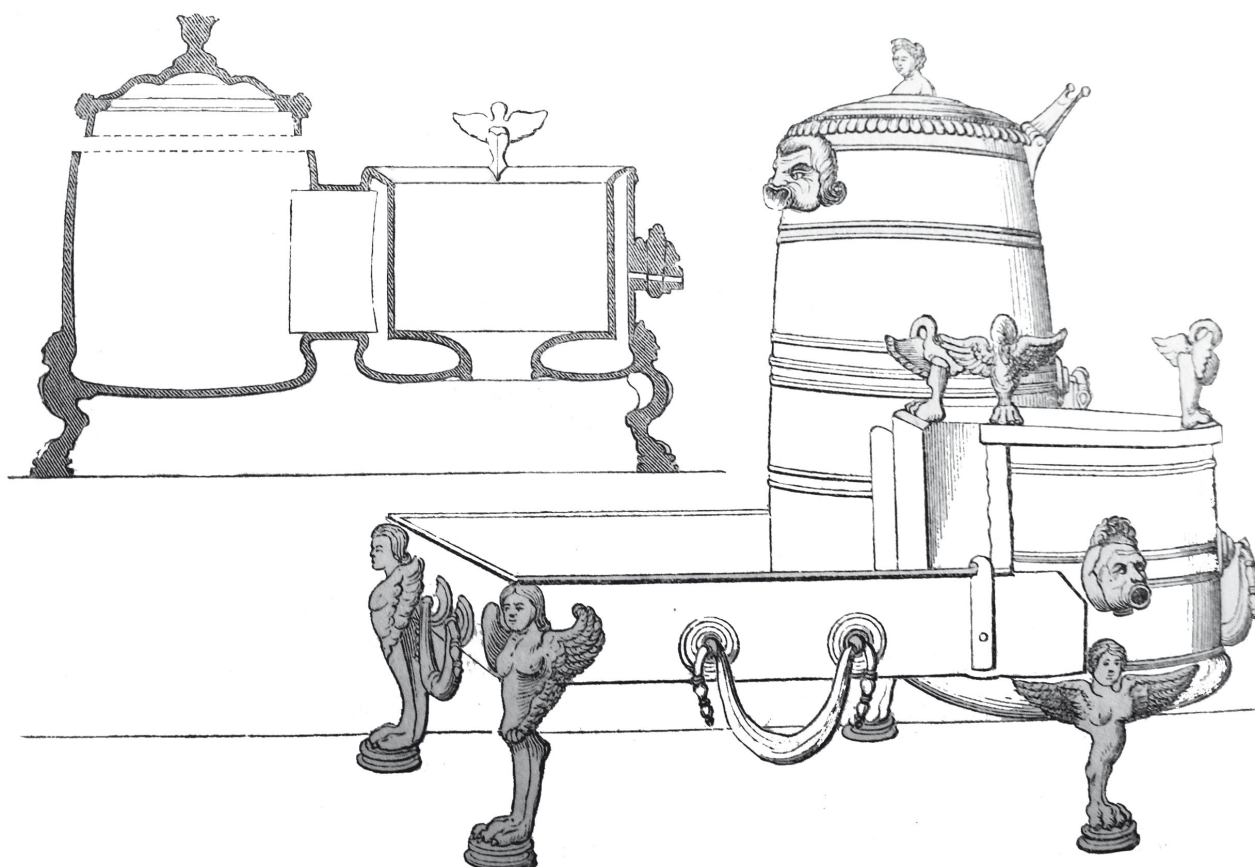


Fig. 26. « Brasier d'airain » (d'ap. BARRÉ, ROUX, 1840, pl. 80).

L'aire d'occupation 3 : une petite clef en bronze (fig. 25, n° 11) peut sans aucun doute être rattachée à un petit coffret. Une charnière à fiche présente des dimensions qui la recommandent plutôt pour un coffre qu'une porte.

Activités domestiques (fig. 25)

L'aire d'occupation n° 3 : deux éléments qui appartiennent à la catégorie des activités culinaires sont classés dans ce domaine. Il s'agit de fragments de vaisselle en bronze, dont un col de bouteille et un fond d'un petit vase (n°s 12 et 13). Dans les deux cas ces fragments se trouvent apparemment en position de rejet (zone d'épandage). On peut signaler la présence d'une fine tôle en bronze percée de plusieurs trous (n° 14) qui se rapproche très sûrement de tôles de réparation d'ustensiles culinaires et notamment de chaudron.

Cultuel (fig. 25)

L'aire d'occupation n° 3 : un petit socle de statuette (n° 16) témoigne du fait cultuel. Trouvé à proximité d'autres objets en bronze et en fer, il pourrait appartenir à un lot d'objets stockés ensemble pour diverses raisons (récupération, thésaurisation, ...). La forme standardisée

de ce socle ne permet pas de le rattacher à un type de statuette en particulier (KAUFMANN-HEINIMANN, 1998).

Transport (fig. 25)

Dans cette catégorie sont regroupés aussi bien les éléments appartenant à des véhicules que les éléments de harnachement ou les ferrures animales.

L'aire d'occupation n° 3 : un morceau d'applique en forme de pelta (n° 17), très fragmentaire, correspond probablement à un élément de harnais. Ce type d'objet perdure de la fin du I^{er} s. jusqu'au III^e s. ap. J.-C. Un second élément pourrait être un renfort de timon de char (n° 18). Cette pièce présente un certain nombre de similarités avec des renforts de timons (KUNZL, 1993, p. 277-278) mais le système de fixation semble inédit.

Non classifiés (fig. 25)

Sont considérés comme non classifiés des éléments reconnaissables mais qui peuvent appartenir à un nombre d'objets important, empêchant leur rattachement à telle ou telle catégorie (les anneaux par exemple).

L'aire d'occupation n° 1 : deux fragments de lames de couteau et une rondelle en plomb appartiennent à la catégorie non classifiées. Une des lames correspond à

un couteau du type feuille de boucher à large lame triangulaire (n° 15), qui pourrait également se rattacher au mobilier domestique ; l'autre est très fragmentaire et seul le profil en V du fragment laisse supposer qu'il pourrait s'agir d'une lame de couteau. Quant à la rondelle en plomb, ce type d'objet est décrit soit comme un lest, soit comme un poids, soit comme un peson (BRUNET, 2002, p. 43-44).

L'aire d'occupation n° 3 : un des objets rattachés à cette catégorie est une boulerolle ou un talon de lance (n° 19) daté typologiquement du Bronze final IIIb/Halstatt ancien (CHEVRIER, 2004, p. 178). L'objet est donc ici en position secondaire. Bien qu'appartenant initialement à la catégorie de l'armement, il n'est pas possible de le rattacher à un domaine en particulier (recyclage, cultuel, thésaurisation). La présence d'objets de l'Âge du Bronze dans des contextes romains est relativement courante dans des types d'occupations aussi diverses que l'habitat de Rosheim-Rosenmeer dans le Bas-Rhin (WIDEHEN, 2004, p. 208) ou le sanctuaire d'Imphy, dans la Nièvre (LARCELET, 2008, p. 45 et 50). Deux petits rivets fragmentaires en bronze, des anneaux en bronze ou en fer, ainsi que trois fragments de douilles complètent le corpus de cette catégorie (nos 20 à 22).

Indéterminés

Il s'agit d'éléments dont la fonction ou l'objet d'appartenance n'a pu être identifié.

L'aire d'occupation n° 1 : sept fragments, dont un en bronze, n'ont pu être identifiés. Il s'agit de morceaux de fer plat ou de barre ne présentant pas de caractéristiques particulières et d'une tôle en bronze fragmentaire très corrodée.

L'aire d'occupation 3 : dix-huit pièces en bronze et en fer.

L'ensemble du corpus reflète un faciès métallique relativement différent de ceux observés traditionnellement sur les occupations rurales. Plusieurs « anomalies » peuvent en effet être mentionnées. Tout d'abord il faut remarquer que l'ensemble du mobilier découvert (à l'exception des clous) correspond à des objets cassés ou présents sous forme de fragments. Il faut noter également l'absence de tout artefact pouvant être mis en relation avec des éléments personnels (fibules notamment). Ceci ne peut s'expliquer par la pauvreté du site, car de nombreux éléments en bronze, dont des fragments de vaisselle, ont été mis au jour. Enfin, bien que certains artefacts puissent être mis directement en relation avec le domaine productif (chutes, déchets), aucune structure ne témoigne d'une production *in situ*.

L'ambiance qui se dégage au travers du mobilier métallique est plutôt liée à un contexte de recyclage-

recupération opportuniste qu'à une thésaurisation organisée de matière première. La comparaison avec d'autres sites ayant livré des dépôts montre soit une sélection préférentielle d'objets entiers ou fragmentaires mais souvent massifs et en lien avec un artisanat *in situ* (cas de Chevroche dans la Nièvre : DEVEVEY, LARCELET, 2006, p. 307-308), soit une sélection d'objets brisés et dépareillés mais à valeur importante (cas de Dury dans la Somme : QUÉREL, FEUGÈRE, 2000, p. 178-181). On peut imaginer par exemple que tous les déchets, chutes, éléments cassés ont été regroupés ici en vue de les réintroduire sur un marché productif.

6. HYPOTHÈSES D'INTERPRÉTATION (S.V.)

L'état de conservation relativement médiocre des structures et le champ d'observation restreint ne facilitent pas l'interprétation des gisements. Seule une analyse du site dans sa globalité peut fournir des éléments de compréhension. L'étude comparée des gisements, notamment, livre plusieurs indices qui tendent à montrer que les aires d'occupation appartiennent à un ensemble cohérent. La contemporanéité des aires occupées dont la datation s'inscrit dans une phase chronologique commune s'étirant en continu des deux derniers tiers du III^e siècle jusqu'au milieu du IV^e siècle constitue un premier indice. La nature domestique de l'occupation, reflétée par les faciès céramiques des gisements découverts, en constitue un deuxième. Dans une moindre mesure, l'activité de recyclage de matières premières, dont témoignent les aires d'occupation nos 1 et 3 par la présence d'objets rares en bronze, peut en constituer un troisième. Enfin, la répartition des aires d'occupation le long d'un axe commun renforce l'impression de cohésion (fig. 27). Un axe peut en effet être tracé à équidistance des bâtiments découverts³², mettant ainsi sur une même ligne, d'une part, les aires nos 1 et 3, à l'est, et, d'autre part, les aires nos 2 et 4, à l'ouest, l'intervalle entre les deux parallèles étant alors d'environ 20 m. Par rapport à l'aire funéraire, l'axe passe environ à 5 m à l'ouest des inhumations. Même des petits groupes de fosses situées entre les aires nos 3 et 4, mais aussi 130 m au nord de l'aire n° 4, semblent se plier à cette distribution. Cette organisation ne semble pas conditionnée par une contrainte topographique particulière même si au sud les installations semblent suivre le bord du thalweg. La restitution de cet axe et l'angle qu'il forme avec la voie découverte au sud renvoient à un système strict et régulier d'occupation de l'espace. La question de son intégration à un système plus vaste,

32. Mesure prise par rapport au bord le plus proche des bâtiments découverts dans les aires d'occupation nos 2, 3 et 4.

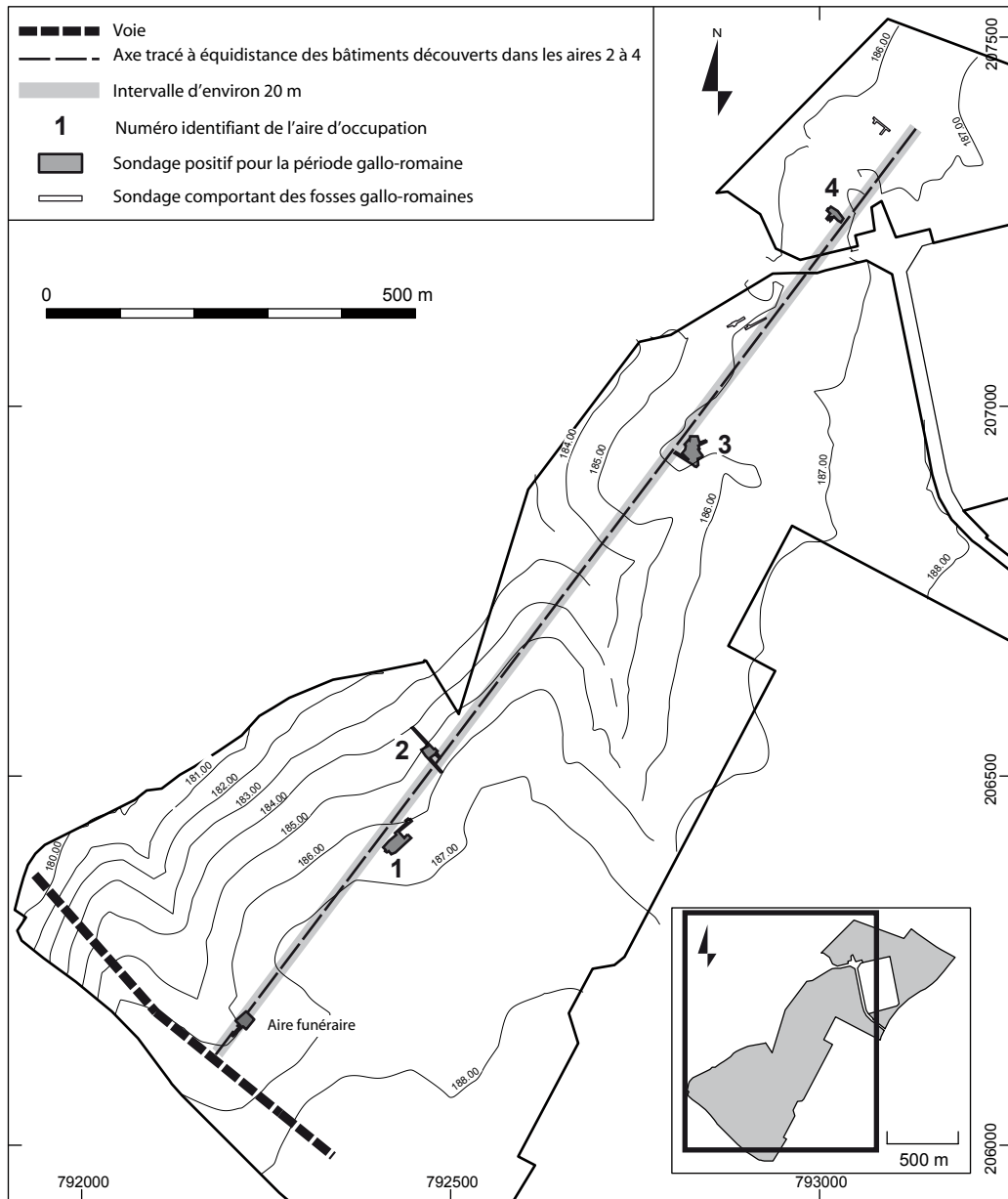


Fig. 27. Plan proposé de l'organisation du site durant l'Antiquité tardive (St. Venault).

notamment à la centuriation dite de Chalon A qui s'étire jusqu'à Beaune et Dole (CHOUQUER, FAVORY, 1992, p. 160), pourrait se poser, si son orientation autour de N-37°E, qui diverge de celle du cadastre à N-32°30' E, ne tendait pas à exclure cette hypothèse.

A priori la distribution linéaire des installations, leur espacement ainsi que l'association grange - habitat pourraient rappeler la *pars rustica* des *villae* gallo-romaines. Toutefois, l'irrégularité du rythme d'implantation des aires d'occupation, qui donne l'impression d'une distribution aléatoire, et ce même si nous n'avons qu'une vue lacunaire du site, le double alignement des gisements ainsi que l'orientation divergente des murs des bâtiments, sont autant d'anomalies qui s'accordent mal avec l'orga-

nisation traditionnellement ordonnée de la *pars rustica*. Par ailleurs, au-delà du problème de la localisation de la *pars urbana*, dont nous n'avons aucune trace, si le double alignement observé à Fragnes-Virey devait être considéré comme le flanc d'une cour agricole, l'emprise du diagnostic était suffisamment large pour laisser apparaître le côté opposé, notamment à l'est où le terrain plat est davantage propice au développement des installations ; or il n'en est rien. Enfin, l'écart de 1000 m mesuré entre les aires n^{os} 1 et 4, qui excède de beaucoup les dimensions des plus grandes exploitations agricoles connues en Gaule, apparaît d'emblée comme une longueur hors norme qui nous incite à exclure les établissements ruraux du champ des hypothèses.

Doit-on alors voir dans cette structuration linéaire de l'occupation les lambeaux d'un habitat groupé que nous pourrions désigner sous le terme d'« agglomération secondaire » selon la définition de M. Mangin (MANGIN *et alii*, 1986, p. 18) ? La disposition des constructions pourrait être ainsi dictée par le passage d'une voie, bien que le diagnostic n'en ait livré aucune trace. Faut-il limiter la restitution à un village-rue ou bien la découverte d'objets et du dépôt monétaire au sud au Bois de Menuse, ainsi que les indices d'occupation localisés le long de la voie menant à Langres, doivent-ils attirer notre attention au point de vouloir étendre la zone d'habitats sur une emprise plus large, l'ensemble renvoyant l'image d'une « agglomération éclatée » pour reprendre la formule de quelques auteurs (LEVEAU, 2002, p. 20) ? Toutefois, la restitution d'une agglomération à seulement 5 km de *Cabilonnum* n'est pas sans poser de nombreuses questions.

Aussi, la vérité probablement complexe ne réside sans doute-t-elle pas dans l'opposition entre habitat groupé et habitat dispersé. Ainsi, en adoptant le point de vue de Ph. Leveau (*op. cit.*, p. 23), visant à dépasser le clivage entre les deux formes d'habitats pour se placer dans une perspective évolutive, ne faudrait-il pas établir un lien entre cette agglomération et une *villa* hypothétique ? Nous serions alors face à un village de paysans associé à un domaine foncier, ou sous sa dépendance, l'axe identifié à Fragnes-Virey pouvant par conséquent être considéré comme une desserte privée menant à une *villa* ; hypothèse qui ne peut être ignorée, même si le sujet fait débat (voir FERDIÈRE, 1996, p. 195 ; GARMY, 2002, p. 30). La fondation du hameau au III^e siècle pourrait s'inscrire dans le cadre d'un processus tardif de développement d'une agglomération suite au regroupement des paysans d'un domaine. L'activité de récupération – recyclage de matériaux métalliques – pourrait dans ce cas apparaître comme une source de revenus complémentaires s'ajoutant à la rémunération des travaux agricoles.

Enfin, notre réflexion amène à poser le problème de l'identification des sépultures découvertes au sud-est. S'agit-il des simples habitants de l'agglomération ou doivent-elles être attribuées aux maîtres d'un éventuel domaine ?

CONCLUSION (S.V.)

Malgré l'état lacunaire des données de fouille, ce site enrichit le dossier sur l'occupation rurale antique en Bourgogne. Certes les cadres terminologiques adoptés habituellement pour décrire l'habitat s'appliquent difficilement à cet ensemble. Mais c'est justement en cela qu'il peut constituer un cas intéressant d'habitat intermédiaire, qualifié parfois d'intercalaire, aux formes d'habitats groupés et dispersés. Son interprétation et notamment son lien avec une hypothétique *villa* n'ouvrira cependant que sur de vaines conjectures tant que nous ne disposerons pas de données archéologiques supplémentaires. En revanche, on peut porter une attention particulière à son émergence dans un III^e siècle pourtant historiquement connu pour avoir été le théâtre de troubles socio-politiques dans lesquels on a longtemps cru voir les causes d'un resserrement ou d'un abandon des occupations ; troubles auxquels les résidants du site de Fragnes-Virey n'ont probablement pas échappé, si l'on en juge par le dépôt monétaire et peut-être les incendies dont témoignent les tuiles et le mobilier céramique brûlés. Or, cette situation en apparence paradoxale nourrit d'un exemple supplémentaire la thèse actuelle qui tend à modérer l'impact de la « crise » du III^e siècle sur les campagnes de la Gaule. Si ce changement dans la perception des événements, étayé par de nombreux exemples archéologiques récents, s'appuie sur des cas de survivance de l'habitat au cours de III^e siècle, notamment de *villae* (par ex. : TRÉMENT, 2001, p. 289-292) et de petites agglomérations (par ex. : SÉGUIER, 2001, p. 410), rares en revanche sont les cas de création d'un habitat groupé à cette période, principalement sur un site vierge de toute occupation antérieure (voir par ex. : GANDINI, 2008, p. 413) ; un exemple d'autant plus intéressant qu'il se situe dans une région encore peu documentée (WICKHAM, 2001, p. 556). Quant à l'abandon de l'occupation au milieu du IV^e siècle, il coïnciderait avec une diminution du nombre de sites observés dans le nord de la Gaule autour de 350, cette tendance annonçant une crise cette fois au V^e siècle (*op. cit.*, p. 558).

Le site de Fragnes-Virey participe donc au renouvellement de la perception que nous avons de la dynamique de l'occupation rurale. À défaut d'une fouille complémentaire aux sondages, seule une surveillance attentive des environs du campus pourra laisser espérer la découverte d'indices supplémentaires pour la compréhension du site.

ÉTUDE DES MONNAIES ISSUES DE L' AIRE D' OCCUPATION N° 3 (P.N.)

Le lot monétaire étudié ici est composé de deux entités :
- la première rassemble trois exemplaires isolés ;
- la seconde, formée de 31 monnaies, constitue un lot monétaire que l'on peut considérer comme un dépôt. Il conviendra donc de discuter plus avant sa datation, sa constitution et son interprétation.
Seules les monnaies les plus lisibles sont illustrées ici.

1. Les trois monnaies erratiques

*D.121.1*³³ (fig. 28)

AE *folles* réduit frappé au nom de **CONSTANTIN I^{er} César** :

D) FL VAL CONSTANTINVS NOB C - buste lauré à droite, drapé de $\frac{3}{4}$.

R) GENIO POPV-LI ROMANI - Génie debout à gauche, tenant une corne d'abondance à droite et une patère à gauche. In ex : PTR, Chp : S L A

Diamètre 28, décalage : 13 h ; usure : 1

Monnaie frappée à Trèves au printemps 307 (Groupe II, exercice IV).

RIC V-2, n° 691 / Mont-Saint-Sulpice n° 203.



Fig. 28. AE *folles* réduit frappé au nom de **Constantin I^{er} César**, *D.121.1*.

D.121.13

Billon antoninien frappé au nom de **GALLIEN auguste** :

D) GALLIENVS AVG - buste radié à droite, nu de $\frac{3}{4}$.

R) DIANA CONS AVG - chèvre à gauche.

Diamètre 18, décalage : 12 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Rome en 267-268 (émission du bestiaire).

Normanby, p. 323.

D.121.5

AE *radiantes* (imitation) frappé au nom de **VICTORIN auguste** :

D) [IMP] C VICTORINVS P F [AVG] - buste radié barbu à droite, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) INVIC[...] - *Sol* radié avançant à gauche, levant le bras (stylisé).

Diamètre 18, décalage : 0 h ; usure : 1

Monnaie d'un atelier irrégulier, frappée à partir de 270 jusqu'à la fin du III^e siècle.

La monnaie *D.121.1*, relativement rare hors contexte de thésaurisation, signale un contexte de peu postérieur à sa date de frappe. Ces *folles* ont en effet été largement thésaurisées, dès leur sortie d'atelier mais surtout après la grande dévaluation de 310.

Les deux autres monnaies ne peuvent fournir qu'un *terminus post quem*, à partir de leur date de frappe (270). L'une comme l'autre forment cependant l'essentiel de la menue monnaie jusqu'aux années 310 et circulent encore dans une certaine proportion à la fin du IV^e siècle.

2. Le dépôt

Le dépôt est constitué de 31 monnaies groupées qui forment un lot homogène. La description des différents exemplaires est précisée dans le listing et dans le tableau ci-dessous.

1 - AE *radiantes* (imitation) indéterminé :

D) illisible - buste radié à droite.

R) illisible.

Diamètre 7, décalage : ? ; usure : corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier à partir des années 270 jusqu'aux années 300.

2 - AE *radiantes* (imitation) au nom de CLAUDE II posthume :

D) illisible - buste radié à droite, nu de $\frac{3}{4}$.

R) [CO]NSE[CRATIO] - Autel à guirlande de face.

Diamètre 17, décalage : ? ; usure : corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier à partir des années 270 jusqu'aux années 300.

3 - AE antoninien de CLAUDE II auguste :

D) illisible - buste radié, nu de $\frac{3}{4}$ à droite.

R) illisible - divinité debout à gauche.

Diamètre 18, décalage : 12 h ; usure : corrodée

Monnaie frappée à Rome entre 268 et 270.

4 - AE antoninien de TETRICUS I^{er} auguste :

D) illisible - buste radié à droite.

R) illisible - divinité debout à gauche.

Diamètre 18, décalage : 12 h ; usure : corrodée.

Monnaie officielle frappée entre 265 et 274.

33. La mention *D.121* fait référence au numéro de sondage, le numéro qui suit correspond au numéro d'inventaire attribué lors de la fouille.

5 - AE *radiantes* (imitation) au nom de TETRICUS I^{er} auguste :

D) [...]TRICVS P [...] - buste barbu radié, drapé, cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) [...] IVVENT [...] - Tetricus II prince de la jeunesse portant deux étendards.

Diamètre 17, décalage : 12 h ; usure : 1, pliée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 272, hybride copiant un droit de Tetricus I^{er} et un revers de Tetricus II.

6 - AE antoninien de CLAUDE II auguste (fig. 29, n° 6) :

D) [...] AVDIVS AVG - buste radié à droite, drapé de $\frac{3}{4}$.

R) ANNONA AVG - Annone debout à gauche, le pied sur une proue, tenant une gerbe de céréales et une corne d'abondance.

Diamètre 18, décalage : 0 h ; usure : 2.

Monnaie frappée à Rome début 269.

RIC V-1, n° 18, p. 213.

7 - AE antoninien de GALLIEN auguste (fig. 29, n° 7) :

D) GALLIENVS AVG - buste radié à droite, nu de $\frac{3}{4}$.

R) FORTVNA REDVX - Fortune debout à gauche tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

Diamètre 18, décalage : 5 h ; usure : corrodée.

Monnaie frappée à Rome en 266 (4^{ème} émission).

RIC V-1, 193, p. 147.

8 - AE antoninien de TETRICUS I^{er} auguste :

D) [IMP C TET]RICVS P F AVG - buste radié à droite, drapé et cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) [HILARITAS AVG] - *Hilaritas* debout à gauche tenant une palme et une corne d'abondance.

Diamètre 19, décalage : 7 h ; usure : corrodée.

Monnaie frappée à Trèves en 273 (7^{ème} émission).

RIC V-2, 76, p. 408.

9 - AE antoninien de CLAUDE II posthume (fig. 29, n° 9) :

D) DIVO CLAVDIO - buste radié à droite, nu de $\frac{3}{4}$.

R) CONSECRATIO - Autel à guirlande de face.

Diamètre 18, décalage : 5 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Rome après 270.

Ste-Pallaye, n° 2504, p. 90 ; *Normanby*, n° 1113, p. 186

10

AE antoninien de CLAUDE II auguste (fig. 29, n° 10) :

D) IMP C CLAVDIVS AVG - buste radié à droite, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) SALVS AVG - *Salus* debout à gauche.

Diamètre 19, décalage : 0 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Rome en 268 (1^{ère} émission).

RIC V-1, n° 98, p. 218.

11 - AE antoninien de CLAUDE II auguste :

D) [...]AVDIVS AVG - buste radié à droite, nu de $\frac{3}{4}$.

R) illisible (non empreint ?).

Diamètre 18, décalage : ? ; usure : 1.

Monnaie frappée à Rome entre 268 et 270.

12 - AE antoninien de GALLIEN auguste :

D) [GALLIENVS AVG] - buste radié à droite, nu de $\frac{3}{4}$.

R) VIRTVS [AVG] - *Virtus* debout à gauche, main droite posée sur un bouclier et main gauche tenant une lance.

Diamètre 17, décalage : 10 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Milan en 262-263 (3^{ème} série b de l'émission au légionnaire).

534 *Cunetio*, n° 1607.

13 - AE antoninien de GALLIEN auguste (fig. 29, n° 13) :

D) GALLIENVS AVG - buste radié, nu de $\frac{3}{4}$.

R) PAX-AVG - *Pax* debout à gauche, tenant un rameau et un sceptre transversal.

Diamètre 17, décalage : 11 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Rome en 261 (2^{ème} émission).

Normanby, n° 90, p. 167.

14 - AE antoninien de TETRICUS I^{er} auguste (fig. 29, n° 14) :

D) IMP [C TET]RICVS P F AVG - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) [SALVS] AVGG - *Salus* debout à gauche tenant un gouvernail et nourrissant un serpent sortant d'un autel. Champ droit : V.

Diamètre 18, décalage : 10 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée à Cologne en 273 (7^{ème} émission).

Sainte-Pallaye, n° 7557, p. 111.

15 - AE *radiantes* au nom de TETRICUS I^{er} auguste (fig. 29, n° 15) :

D) [...]ETRICVS P F AVG - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) HILA[RITAS] stylisé - *Hilaritas* debout sacrifiant sur un autel à gauche, tenant une corne d'abondance à droite.

Diamètre 16, décalage : 3 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

16 - AE *radiantes* au nom de TETRICUS I^{er} auguste (fig. 29, n° 16) :

D) IMP TET[RICUS...] - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) PAX [AVG] stylisé - *Pax* debout à gauche, main droite tenant un rameau tendu, la main gauche un sceptre long.

Diamètre 16, décalage : 3 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

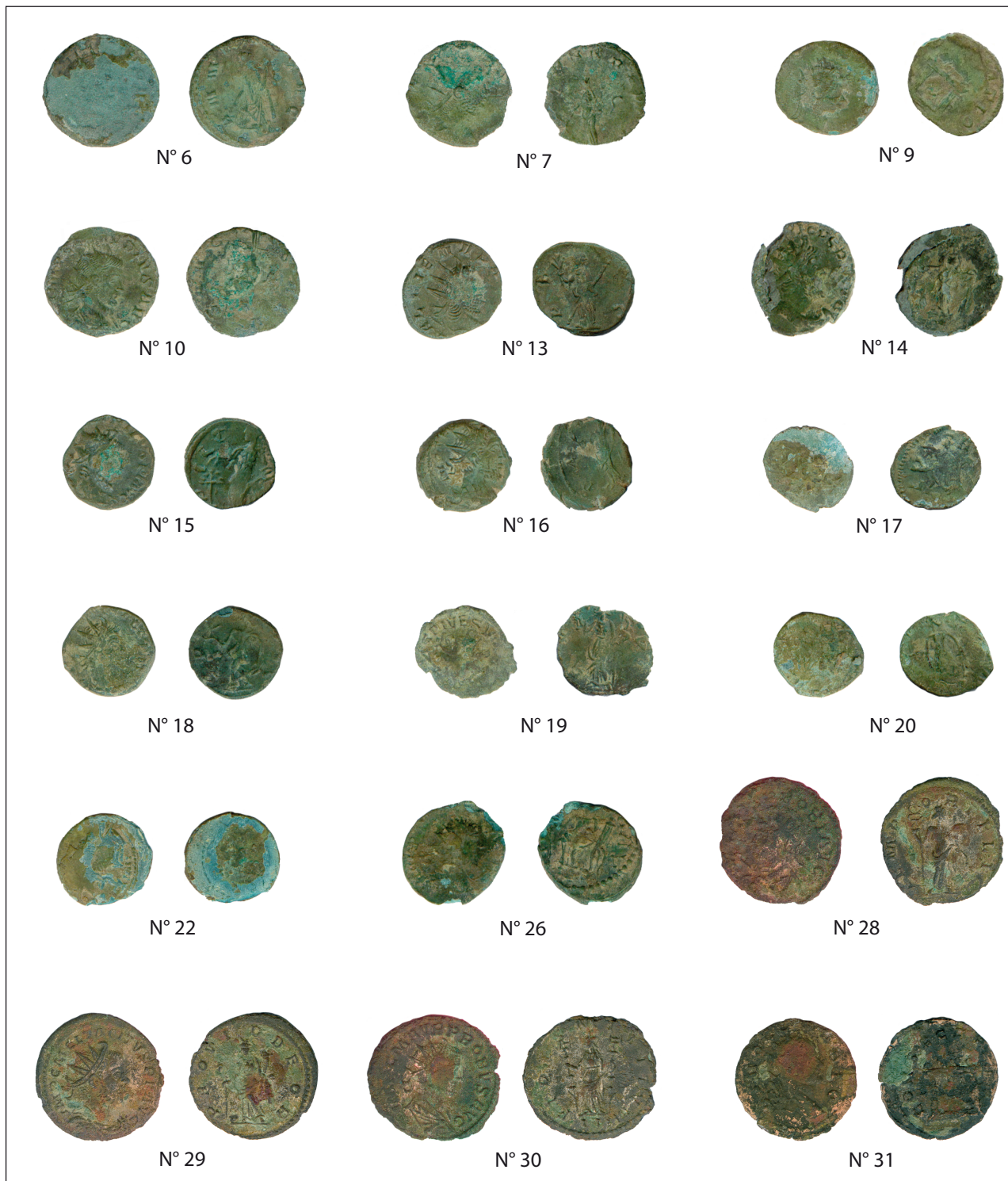


Fig. 29. Les monnaies issues de l'aire d'occupation n° 3.

17 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste**

(fig. 29, n° 17):

D) [I]MP T[ETRICVS...] - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) [SA]LVS AVGG - *Salus* auguste debout à gauche tenant un gouvernail et nourrissant un serpent sortant d'un autel.

Diamètre 15, décalage: 12 h; usure: 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

18 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste**

(fig. 29, n° 18):

D) stylisé - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) SPE[S A]VG - *Spes* à gauche, tenant une fleur à gauche et sa robe à droite.

Diamètre 15, décalage : 0 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

19 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS II césar** (fig. 29, n° 19):

D) [...] PIV ESV TET[...] - buste radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) SPE[S A]VG - *Spes* à gauche, tenant une fleur à gauche et sa robe à droite.

Diamètre 16, décalage : 1 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

20 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste** (fig. 29, n° 20):

D) [...] TET[RICVS...] stylisé - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) illisible - *Spes* à gauche, tenant une fleur à gauche et sa robe à droite.

Diamètre 16, décalage : 10 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

21 - AE antoninien de **TETRICUS I^{er} auguste** :

D) [IMP C TETRIC]VS P F AVG - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) [SALVS AVGG] - *Salus* debout à gauche tenant un gouvernail et nourrissant un serpent sortant d'un autel.

Champ droit : V.

Diamètre 18, décalage : 12 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée à Cologne en 273 (7^{ème} émission).

Ste-Pallaye, n° 7557, p. 111.

22 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste** (fig. 29, n° 22):

D) IMP [...] - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) [SP]ES AVG - *Spes* à gauche, tenant une fleur à gauche et sa robe à droite.

Diamètre 15, décalage : 11 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

23 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste** :

D) [...]VS [...] - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) illisible - divinité debout à gauche tenant un sceptre long vertical.

Diamètre 15, décalage : 4 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

24 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste** :

D) illisible - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) illisible.

Diamètre 17, décalage : ? h ; usure : 1, corrodée et fragmentée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

25 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste** :

D) illisible - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) illisible - divinité debout à gauche tenant une corne d'abondance.

Diamètre 17, décalage : 10 h ; usure : 1.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

26 - AE *radiantes* au nom de **TETRICUS I^{er} auguste** (fig. 29, n° 26):

D) IMP TET[RICVS...] - buste barbu radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) [...] AVG stylisé - *Hilaritas* debout à gauche tenant une corne d'abondance à droite et sacrifiant sur un autel à gauche.

Diamètre 17, décalage : 8 h ; usure : 1, fragmentée.

Monnaie frappée dans un atelier irrégulier après 273.

27 - AE néo antoninien d'**AURÉLIEN auguste** :

D) IMP C [...AVR]ELIAN[VS] P F AVG - buste radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) ORIENS [AVG] - *Sol* debout à gauche tenant un globe et un flambeau, captif à gauche. In ex : S

Exemplaire dont le revers était collé à D.121.26.

Diamètre 21, décalage : 12 h ; usure : 1, corrodée.

Monnaie frappée à Milan, II^{ème} phase, 2^{ème} émission en 272-273.

RIC V-1, n° 135, p. 280

28 - AE néo antoninien de **PROBUS auguste** (fig. 29, n° 28):

D) [VIR]TVS PROBI AVG - buste casqué à gauche, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$, portant un bouclier décoré d'un cavalier et une lance dans la main droite.

R) TEMPOR FELIC - Félicité debout à droite tenant un caducée à long manche à gauche et une corne d'abondance à droite. In ex : I

Revers collé à D.121.27 et droit à D.121.29 argenture.

Diamètre 21, décalage : 12 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Lyon, 5^{ème} émission, décembre 277 à mars 278.

RIC V-2, n° 106, p. 29 103 ; BASTIEN, 1976, n° 206 ;

Coleby, n° 532.

29 - AE néo antoninien de **TACITE auguste** (fig. 29, n° 29):

D) IMP C M CL TACITVS P F AVG - buste radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) PROVID DEOR - Fortune debout à gauche tenant un gouvernail à gauche et une corne d'abondance à droite. In ex : rien

Revers collé à D.121.28 et droit à D.121.30 argenture.

Diamètre 21, décalage : 12 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Lyon (2^{ème} émission) entre janvier et juin 276.

RIC V-1, n° 48, p. 331.

30 - AE néo antoninien de **PROBUS auguste** (fig. 29, n° 30):

D) IMP C M AVR PROBUS AVG - buste radié, drapé cuirassé de $\frac{3}{4}$.

R) FIDES MILITVM - Fidélité debout à gauche tenant un étendard de chaque côté. In ex : II

Revers collé à D.121.29 et droit à D.121.31 argenture.

Diamètre 23, décalage : 12 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Lyon en novembre-décembre 276 (2^{ème} atelier, deuxième émission).

RIC V-2, n° 28, p. 23, BASTIEN, 1976, n° 168.

31 - AE néo antoninien de **CARUS Posthume** (fig. 29, n° 31):

D) DIVO CARO PIO - buste radié, nu de $\frac{3}{4}$.

R) CONSECRATIO - autel à guirlande allumé. In ex : rien

Revers collé à D.121.30 argenture

Diamètre 20, décalage : 12 h ; usure : 1.

Monnaie frappée à Lyon entre janvier et novembre 284.

RIC V-2, n° 29, p. 138, BASTIEN, 1976, n° 622.

Datation

La datation de ce lot, si elle ne pose guère de problème particulier, appelle quelques commentaires circonstanciés. Son *terminus post quem* est fourni par le néo antoninien au nom de Carus posthume, frappé entre la fin 283 et 284. Cela correspond à l'année de prise de pouvoir de Dioclétien. On pourrait donc considérer que l'absence de ses monnaies, relativement abondantes parmi les néo-antoniniens, constituerait un argument *a silentio* pour fournir un *terminus ante quem*. Il faut cependant rester prudent quand l'on constate que, sur les 31 monnaies, seules quatre sont avec certitude postérieures à 275, les néo-antoniniens ne pénétrant que difficilement en Gaule et étant immédiatement thésaurisés (ESTIOT *et alii*, 1993, p. 120).

Il est cependant clair que cet ensemble ne saurait être postérieur à la réforme de 294 qui verra l'apparition des *folles* lourds. D'ailleurs, le dépôt de Sainte-Pallaye (Yonne) présente lui aussi un *terminus post quem* marqué par des néo-antoniniens aux noms de Carus posthume, Carin et Numérien (ESTIOT *et alii*, 1993). La période 274-284 ne compte dans cet ensemble que 406 monnaies (néo-antoniniens), soit une proportion de 5 %, largement inférieure à celui de Virey-le-Grand (16 %). Il n'est donc pas impossible qu'il ait effectivement été enfoui peu après la frappe de la monnaie au nom de Carus posthume et avant, en tout cas, la diffusion des nombreux antoniniens de Dioclétien et de ses corégents.

Composition de l'ensemble

La composition de cet ensemble, très réduit (c'est l'un des dépôts les plus petits de Bourgogne), plaiderait en faveur d'une ponction instantanée dans la circulation courante, sous entendant son appartenance aux trésors dits de « panique ». Ce caractère est indiqué par un certain nombre d'éléments (fig. 30). Tout d'abord, le faciès chronologique est relativement réduit, la monnaie la plus ancienne ne remontant qu'aux années 261 de notre ère, soit environ 20 ans avant l'enfouissement. D'autre part, les quatre monnaies de plus fort titre (les néo-antoniniens comportant plus de métal et une argenture) avaient été déposées à part, comme l'indiquait le paquet qu'elles formaient encore lors de l'étude. Enfin, la faible valeur de l'ensemble et la mauvaise qualité des monnaies (imitations de Tetricus ou monnaies officielles mal venues et de faible poids) sont caractéristiques de la circulation monétaire entre la fin de l'empire des Gaules et la réforme de Dioclétien en 294. Comme l'ont montré plusieurs études récentes de dépôts de cette période, il semble que la Gaule ait alors connu une réintroduction des monnaies de faible titre de Gallien et de Claude II, les néo-antoniniens étant alors réservés à l'Italie et aux provinces orientales (ESTIOT *et alii*, 1993, p. 121).

Toutefois, les cinq monnaies de type néo-antoninien ont été déposées à part, sous la forme d'une petite pile. Il n'est donc pas impossible que ce petit assemblage soit mixte, composé majoritairement d'une ponction dans la circulation courante (les monnaies de la période 262-274 et les imitations) associée à quelques monnaies épargnées (les cinq néo-antoniniens).

Interprétation et mise en perspective

La composition du dépôt (fig. 30) n'attire guère de commentaires. Il s'agit là des faciès caractéristiques des dépôts enfouis à la fin des années 270 et durant les années 280, nombreux sur le territoire des Éduens. On le comparera (toutes proportions gardées bien sûr) aux dépôts de Sainte-Pallaye et, dans une moindre mesure, à ceux presque contemporains d'Auxerre Vaulabelle (Yonne, *terminus post quem* vers 282, HOLLARD, AMANDRY, 1998, p. 52-53) et de Lancié (commune de Romanèche-Thorins, Saône-et-Loire, *terminus post quem* 294 ; PLANET, 1999).

Les dépôts de cette phase sont donc composés d'une proportion plus ou moins importante d'imitations au nom des Tétricus ou de Claude II posthume, accompagnées dans les meilleurs cas de rares néo-antoniniens (comme à Sainte-Pallaye). Certains sont mêmes exempts de ces dernières pièces, leur datation tardive étant donnée par l'imitation de revers postérieurs (par exemple de Probus

		Période de frappe	OFFICIELLE	IMITATION	Total
GALLIEN	officielle	262-268	3		3
CLAUDE II	officielle	268-270	4		4
CLAUDE II posthume	officielle	270-274	1		1
CLAUDE II posthume	imitation	après 274		1	1
TETRICUS I ^{er}	officielle	270-274	4		4
TETRICUS I ^{er}	imitation	après 274		12	12
TETRICUS II	imitation	après 274		1	1
AURELIEN	officielle	272-274	1		1
TACITE	officielle	276	1		1
PROBUS	officielle	276-278	2		2
CARUS posthume	officielle	284	1		1
Total			17	14	31

Fig. 30. Composition du dépôt de l'aire d'occupation n° 3 (commune de Virey-le-Grand) (P. Nouvel).

Nombre de monnaies	Avant à 262		262-274		274-284	Total
	officielle	officielles	imitations	officielles		
Sainte-Pallaye	124	7289	1045	406		8864
Virey-le-Grand	0	12	14	5		31
Proportions						
Sainte-Pallaye	1 %	82 %	12 %	5 %		100 %
Virey-le-Grand	0 %	39 %	45 %	16 %		100 %

Fig. 31. Proportions comparées des différentes séries monétaires dans les dépôts de Sainte-Pallaye et de Virey-le-Grand (P. Nouvel).

dans le cas d'Auxerre *Vaulabelle*, HOLLARD, AMANDRY, 1998, p. 50-51).

À l'inverse, une large série de dépôts, datés des années 273-275, présentent une composition légèrement différente. Les exemples de dépôts de panique bourguignons de Guerchy (DELOR, 1982), de Brion (FABRE, MAINGONET, 1956, p. 281-282) ou de Mercy (Yonne), datés des années 274-275, présentent en effet une forte proportion de monnaies de Gallien, Claude II et des empereurs gaulois, mais ils ne possèdent pas d'imitation de Tetricus (ESTIOT, 1991, p. 243-266) et, à l'inverse, intègrent une certaine proportion (de l'ordre de 15 %) de monnaie de Postume et de frappes antérieures à 260-262 (monnaies de Valérien et Gallien règnes conjoints). C'est d'ailleurs l'un des arguments pour dater la production des imitations de *radientes* aux noms de Claude II posthume, Tetricus I et II postérieurement à la reprise en main de la Gaule par Aurélien en 274.

Enfin, les dépôts plus tardifs, postérieurs à l'introduction des *folles* lourds vers 294, en contiennent toujours un nombre important, souvent accompagnés de néo-antoniniens mais rarement de frappes plus anciennes, *a fortiori* d'imitations de Tetricus. C'est ainsi que le dépôt de Reicheslein (CH-BCamp, 2555 monnaies enfouies sous

Carus ; HOLLARD, AMANDRY, 1998, p. 52) ne contient que 16 % de monnaies de la période Gallien – Aurélien, alors que le dépôt voisin de Lancié (Saône-et-Loire), enfoui au début du règne de Dioclétien, ne comporte plus que quelques rares monnaies de l'empire des Gaules.

Somme toute, le dépôt le plus proche de l'ensemble qui nous concerne est donc celui de Sainte-Pallaye, mis au jour au nord du pays éduen. Possédant, lui aussi, un *terminus post quem* marqué par des monnaies de Carin et de Carus posthume, il comporte cependant des proportions différentes de monnaies des différents types présents à Virey-le-Grand, comme le montre la figure 31.

On ne saurait voir dans ces deux ensembles de véritables reliquats de thésaurisation. À cette période, les trésors de ce type rassemblent en effet les espèces les meilleures, en l'occurrence les néo-antoniniens. La part de ces derniers dans notre ensemble (5 sur 31, soit 16 %) est cependant supérieure à ce qui s'observe à Sainte-Pallaye (5 %). L'absence de monnaie antérieure à la forte dévaluation des années 262-275 est d'ailleurs caractéristique d'une ponction récente dans la circulation courante. La différence observée avec Sainte-Pallaye ne peut être argumentée plus avant, vu la faible valeur statistique du second ensemble.

Au terme de cette étude, il apparaît donc que le petit lot provenant de l'aire d'occupation n° 3 constitue bien un dépôt monétaire à part entière. Sa faible taille peut être le reflet de la pauvreté de son possesseur comme de la rapidité de la déposition. Composé pour l'essentiel de monnaies de faible valeur, officielles et imitations de la période 262-280, il est représentatif de la circulation courante de l'Est de la Gaule à la fin du III^e siècle. La présence de cinq néo-antoniniens, monnaies de plus fort

aloi, laisse cependant imaginer la possibilité d'une théaurisation plus longue.

Son enfouissement définitif est contemporain ou de peu postérieur à l'année 284, année de la prise de pouvoir de Dioclétien et des divers combats qui l'opposèrent à Carin et Numérien. Quoiqu'il en soit, le propriétaire de ce petit pécule n'a pas eu l'occasion de venir le récupérer, son enfouissement pouvant donc être interprété comme le témoin de troubles locaux ou de plus large ampleur.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM A.-M., 1984, *Bronzes étrusques et italiques*, Paris, Bibliothèque Nationale, 226 p.
- ARCELIN P., TUFFREAU-LIBRE M. dir., 1998, *La quantification des céramiques : conditions et protocole, Actes de la table-ronde organisée au CAE du Mont-Beuvray, Glux-en-Glenne, 7-9 avril 1998*, Glux-en-Glenne, CAE du Mont-Beuvray, 139-XVII p. (*Bibracte*, 2).
- ARMAND-CALLIAT L., 1937, *Le Chalonnais gallo-romain : répertoire des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Chalon*, Chalon-sur-Saône, Soc. d'Histoire et d'Archéologie, 296 p. (*Mémoires de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 27).
- AYALA G., 2000, «Lyon Saint-Jean : évolution d'un mobilier céramique au cours de l'Antiquité tardive», *R.A.E.*, t. 49-1998, p. 207-247.
- BARRÉ L., ROUX H., 1840, *Herculanum et Pompéi : recueil général des peintures, bronzes, mosaïques, etc. découverts jusqu'à ce jour, et reproduits d'après «Le antichità di Ercolano, il Museo borbonico», et tous les ouvrages analogues, augmenté de sujets inédits, gravés au trait sur cuivre par H. Roux aîné, et accompagné d'un texte explicatif*, Tome VIII, Paris, Firmin-Didot.
- BASTIEN P., 1976, *Le monnayage de l'atelier de Lyon : de la réouverture de l'atelier par Aurélien à la mort de Carin (fin 274-mi-285)*, Wetteren, Numismatique romaine, 287 p. (*Numismatique romaine. Essais, recherches et documents*, 9).
- BAUDAIS D., MOUTON-VENAULT S., NOUVEL P., NOGUÈS P., PASCAL M.-N., TISSERAND N., VENAULT ST., 2008, *Fragne / Virey-le-Grand, Campus industriel Nord (Bourgogne, Saône-et-Loire)*, Rapport de diagnostic, Inrap, SRA de Bourgogne, Dijon, 228 p.
- BECKER Ch., JACQUIN L. 1989, «La sigillée du Centre Gaule dans trois ensembles de la fin du III^e s. au milieu du IV^e s. sur le site de l'îlot Vieille Monnaie à Lyon», in : *Actes du congrès de la SFECAG, Lezoux, 4-7 mai 1989*, p. 93-100.
- BET Ph., DELOR A., 2000, «La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule centrale du Haut Empire : révision décennale», in : *Actes du congrès de la SFECAG, Libourne, 1^{er}-4 juin 2000*, p. 461-484.
- BET Ph., WITTMANN A., 1995, «La production de la céramique sigillée à Lezoux (Auvergne, France) durant le Bas-Empire», in : *Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta*, t. 34, p. 205-230.
- BILLOIN D., LAMY V., MAZIMANN J.-P., MOUTON-VENAULT S., 2009, *Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) 'La Goutte/Chemin Ferré' 71512, Rapport de diagnostic archéologique, juin 2009*, 104 p.
- BONIFAY M., RAYNAUD Cl. 2007 dir., «Échanges et consommation», in : HEIJMANS M., GUYON J. dir., «Antiquité Tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale. Seconde partie : Monde rural, échanges et consommation» (Dossier), *Gallia*, t. 64, p. 93-161.
- BONNET Ch., BATIGNE-VALLET C., DELAGE R., DESBAT A., LEMAÎTRE S., MARQUIÉ S., SILVINO T., 2003, «Mobilier céramique du III^e s. à Lyon : le cas de trois sites de la ville basse : place des Célestins, rue de la République/rue Bellecordière et place Tolozan», in : *Actes du congrès de la SFECAG, Saint-Romain-en-Gal, mai 2003*, p. 145-181.
- BOUCHER S., 1970, *Bronzes grecs, hellénistiques et étrusques (sardes, ibériques et celtiques) des musées de Lyon*, Lyon, Audin/Paris, de Boccard, 175 p. (*Coll. des musées de Lyon*, 9).
- BRAGANTINI I., DE VOS M. dir., 1982, *Le decorazioni della villa romana della Farnesina*, Rome, De Luca, 435 p.
- BRULET R., SYMONDS R., VILVORDER F. éd., 1999, *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve du 18 mars 1995*, Oxford, 410 p. (*Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta*, Suppl. 8).
- BRUNET M., 2002, *Première approche sur le mobilier en plomb à l'époque gallo-romaine en Côte-d'Or : les exemples d'Alésia, Mâlain et Vertault*, Mémoire de DEA sous la direction de Simone Deyts, Dijon, Univ. de Bourgogne.
- CALLENDER M H., 1965, *Roman amphorae, with index of stamps*, London, Oxford University Press, 323 p.
- CHARLIER F., 1996, «L'atelier de potiers gallo-romain de Chauxmergy (Jura)», in : *Actes du congrès de la SFECAG, Dijon, 16-19 mai 1996*, p. 491-498.
- CHEVRIER S., 2004, «Observations sur la période de transition de l'Âge du Bronze à l'Âge du Fer dans le centre-est de la France», *Antiquités Nationales*, 36, p. 163-206.

- CHOUQUER G., FAVORY Fr., 1992, *Les arpenteurs romains : théorie et pratique*, Paris, éd. Errance, 183 p (coll. *Archéologie Aujourd'hui*).
- Coleby = BESLY E., BLAND R., 1984, *The Coleby, near Lincoln, hoard : Coin hoards from Roman Britain*, vol. 5, London, British Museum, Dept of Coins and Medals (*Occasional Paper*, 54).
- Cunetio = BLAND R., BESLY E., 1983, *The Cunetio Treasure : Roman coinage of the Third Century AD*, Londres, British Museum Publications, 199 p.
- DELAGE R., 2003, « Les sigillées du Centre de la Gaule peuvent-elles contribuer à la datation des niveaux du III^e s. ? », *Actes du congrès de la SFECAG, Saint-Romain-en-Gal, mai 2003*, p. 183-191.
- DELOR A., DEVEVEY F., 2004, « Gueugnon, la plaine du Fresne : premier bilan des découvertes d'avril 2003 », *Actes du congrès de la SFECAG, Vallauris, 20-23 mai 2004*, p. 443-452.
- DELOR J.-P., 1982, *Guerchy, La Prière : découverte d'un dépôt monétaire (suite et fin)*, S.R.A. Bourgogne, 7 p. dactylographiées.
- DESBAT A., 1987, « La sigillée Claire B de la vallée du Rhône : état de la question », in : LÉVÊQUE P., MOREL J.-P. éd., *Céramiques hellénistiques et romaines, II*, Paris, Les Belles Lettres, p. 267-277 (*Centre de recherches d'histoire ancienne*, 70).
- DEVEVEY Fr., LARCELET A., 2006, « Des dépôts métalliques dans un contexte du IV^e siècle après J.-C. à Chevrouches 'Le Domaine de Noé' (Nièvre) », in : BATAILLE G., GUILLAUMET J.-P. dir., *Les dépôts métalliques au second Âge du Fer en Europe tempérée, Actes de la table ronde de Bibracte, 13-14 oct. 2004*, Glux-en-Glenne, Bibracte, p. 301-326 (*Bibracte*, 11).
- DEVEVEY Fr. et alii, 2006, « Le site du 20-21 rue de Rochefort à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) », 71076, *Rapport Final de Synthèse, fouille juillet 2005*, p. 248.
- DROST V., 2009, « Le trésor de Mont-Saint-Sulpice (Yonne) : un demi-argenteus et 1086 nummi (310 après J.-C.) », in : AMANDRY M. dir., *Trésors monétaires : trésors de la Gaule et de l'Afrique du Nord au VI^e siècle de notre ère*, Paris, BNF, p. 35-73, 19 pl. h.t. (*Trésors monétaires*, XXIII).
- ELMER G., 1941, « Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand », *Bonner Jahrbücher*, CXLVI, p. 1-106.
- ESTIOT S., 1991, « Tétricus I et II, les apports de la statistique à la numismatique de l'Empire gaulois : le trésor de Sainte-Pallaye. 89 », *Histoire et Mesure*, IV, fasc. 3-4, p. 243-266.
- ESTIOT S., AMANDRY M., BOMPAIRE M., 1993, « Le trésor de Sainte-Pallaye : 8864 antoniniens de Valérien à Carin », in : *Trésors monétaires*, XIV, p. 39-124, pl. VIII-XXXIII.
- FABRE G., MAINGONET M., 1956, « Le dépôt monétaire de la Fourchette à Brion, Yonne », *R.A.E.*, t. VII, p. 343-344, n° 1027.
- FERDIÈRE A., 1988, *Les campagnes en Gaule romaine. T 1, Les hommes et l'environnement en Gaule rurale (52 av. J.-C. - 486 ap. J.-C.)*, Paris, éd. Errance, 301 p. (*Coll. des Hespérides*).
- FERDIÈRE A., 1996, « Actualités de l'archéologie : voyage à travers les campagnes de la Gaule romaine, VII », *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 35, p. 193-202.
- GANDINI Cr., 2008, *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive : la dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (II^e s. av. J.-C. - VII^e s. ap. J.-C.)*, Tours, éd. FERACF, 511 p.
- GARMY P., 2002, « Villa-Vicus : une question d'espace ? », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 35, p. 27-37.
- GASTON Chr., 2008, « Bâtiments 'standardisés' dans la *pars rustica* des *villae* : deux exemples récemment découverts en Franche-Comté », *R.A.E.*, t. 57-2008, p. 253-266.
- GUILLAUMET J.-P., 2003, *Paléomanufacture métallique : méthode d'étude*, Gollion, Infolio, 156 p (*Coll. Vestigia*).
- GUILLAUMET J.-P., NILLESSE O., 2000, « Les petits objets de quelques fermes gauloises : approche méthodologique », in : MARION S., BLANCQUAERT G. éd., *Les installations agricoles de l'Âge du Fer en France septentrionale*, Paris, École Normale Supérieure, p. 251-276 (*Études d'histoire et d'archéologie*, 6).
- HOLLARD D., AMANDRY M., 1998, « Le trésor d'antoniniens d'Auxerre-Vaulabelle », *Trésors monétaires*, XVII, p. 31-54, pl. IV-VI.
- JOLY M., 1999, « Gueugnon : les ateliers de Bourgogne et Franche-Comté », in : BRULET R., SYMONDS R., VILVORDER F. éd., 1999, *Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve du 18 mars 1995*, Oxford, p. 39-68 (*Rei Cretariae Romanae Fautorum Acta*, Suppl. 8).
- KAUFMANN-HEINIMANN A., 1998, *Götter und Lararien aus Augusta Raurica : Herstellung, Fundzusammenhänge und sakrale Funktion figürlicher Bronzen in einer römischen Stadt*, Augst, Römermuseum, 350 p. (*Forschungen in Augst*, 26).
- KÜNZL E., 1993, *Die Alamannenbeute aus dem Rhein bei Neupotz : Plünderungsgut aus dem römischen Gallien*, Mainz/Bonn, 2 vol. : 543-560 p. (*Römisch-Germanisches Zentralmuseum, Monographien*, 34).
- LARCELET A., 2008, « Étude du mobilier métallique du sanctuaire d'Imphy », in : STEPHENSON A. P., *Le sanctuaire d'Imphy*, Rapport final d'opération Inrap, SRA de Bourgogne, 2 vol., p. 5-64.
- Lattara 6 = PY M. dir., 1993, *Dicocer : dictionnaire des céramiques antiques (VII^e s. av. n.é. - VII^e s. de n.é.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*, Lattes, A.R.A.L.O., 624 p. (*Lattara*, 6).
- LEVEAU Ph., 2002, « Les incertitudes du terme *villa* et la question du *vicus* en Gaule narbonnaise », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 35, p. 5-26.

- MANGIN M., JACQUET B., JACOB J.-P., 1986, *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine*, Paris, éd. Les Belles Lettres, 257 p. (*Annales Littéraires de l'Univ. de Besançon*, 337).
- MARTIN-KILCHER St., 1987, *Die römischen Amphoren aus Augst und Kaiseraugst*. T. 1: *Die südspanischen Ölamphoren*, Augst, Museum und Archäologie des Kantons Basel-Landschaft 311 p. (*Forschungen in Augst*, 7).
- Normanby = BLAND R., BURNETT A., 1988, «Normanby, Lincolnshire», in: *The Normanby hoard and other Roman coin hoards*, Londres, p. 114-215.
- PERNON J., PERNON C., 1990, *Les potiers de Portout : productions, activités et cadre de vie d'un atelier au V^e siècle ap. J.-C. en Savoie*, Paris, éd. du CNRS, 220 p., 47 p. de pl. (20^{ème} suppl. à la *Revue archéologique de Narbonnaise*).
- PLANET F., 1999, «Trésors anciens du Rhône et de la région Rhône-Alpes», in: AUBIN A., BARATTE F., LASCOUX J.-P., METZGER C. dir., *Le trésor de Vaise à Lyon (Rhône)*, Lyon, SRA Rhône-Alpes, p. 172-179 (*Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes*, 17 - *Série lyonnaise*, 6).
- QUÉREL P., FEUGÈRE M., 2000, *L'établissement rural antique de Dury (Somme) et son dépôt de bronze, III^e s. av. J.-C. – IV^e s. ap. J.-C.*, Villeneuve-d'Ascq, 193 p. (*Revue du Nord*, Hors Série n° 6).
- RAYNAUD Cl. 2007, «Le monde des morts», in: HEIJMANS M., GUYON J. dir., «Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale. Première partie: réseau des cités, monde urbain et monde des morts» (Dossier), *Gallia*, t. 63, p. 138-156.
- REBOURG A., 1994, *Saône-et-Loire*, Paris, Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, 276 p. (*Carte archéologique de la Gaule*, 71-3).
- RIC V-1 = MATTLINGLY H., SYDENHAM E.A., 1962, *The Roman Imperial Coinage*, Vol. V, Part I, *Valerian to Florian*, London, Spink, 424 p.
- RIC V-2 = MATTLINGLY H., SYDENHAM E.A., 1962, *The Roman Imperial Coinage*, Vol. V, Part II, *Probus to Amandus*, London, Spink, 701 p.
- Ste-Pallaye = ESTIOT S., AMANDRY M., BOMPAIRE M., 1993, «Le trésor de Sainte-Pallaye: 8864 antoniniens de Valérien à Carin», *Trésors monétaires*, XIV, p. 39-124, pl. VIII-XXXIII.
- SAURON G., 2000, *L'histoire végétalisée : ornement et politique à Rome*, Paris, éd. Picard, 249 p. (*Coll. Antiqua*).
- SÉGUIER J.-M., 2001, «L'habitat rural du secteur de confluence entre Seine et Yonne aux IV^e et V^e siècles», in: OUZOULIAS P., PELLECUER Chr., RAYNAUD Cl., VAN OSSEL P., GARMY P., *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du IV^{ème} colloque AGER de Montpellier, 11-14 mars 1998*, Antibes, éd. APDCA, p. 405-430.
- SILVINO T., 2001, «Importations d'amphores à huile bétique à Lyon», *Actes du congrès de la SFECAG, Lille-Bavay, mai 2001*, p. 331-346.
- SILVINO T., 2007, «Lyon, la fouille du Parc Saint-Georges: le mobilier céramique de l'Antiquité tardive», *R.A.E.*, t. 56-2007, p. 187-230.
- SILVINO T., 2008, «La villa des Vernes (La Boisse-Ain): un ensemble céramique de l'Antiquité Tardive dans l'Est lyonnais», in: *Actes du congrès de la SFECAG, Empuriès, 1^{er}-4 mai 2008*, p. 463-476.
- THEVENOT É., 1969, *Les voies romaines de la Cité des Éduens*, Bruxelles, éd. Latomus, 338 p. (*Latomus*, 98).
- TISSERAND N., 2010, «Découverte d'un pied antique en forme de sphinge à proximité de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)», *R.A.E.*, t. 59-2010, p. 657-663.
- TRANOY L., 2000, «La mort en Gaule romaine», in: CRUBÉZY É., LORANS E., MASSET Cl., PERRIN Fr., TRANOY L., *L'archéologie funéraire*, Paris, éd. Errance, p. 105-154 (*Coll. Archéologiques*).
- TRÉMENT Fr., 2001, «Habitat et peuplement en Provence à la fin de l'Antiquité», in: OUZOULIAS P., PELLECUER Chr., RAYNAUD Cl., VAN OSSEL P., GARMY P., *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du IV^{ème} colloque AGER de Montpellier, 11-14 mars 1998*, Antibes, éd. APDCA, p. 275-301.
- WICKHAM Chr., 2001, «Un pas vers le Moyen Âge ? Permanences et mutations», in: OUZOULIAS P., PELLECUER Chr., RAYNAUD Cl., VAN OSSEL P., GARMY P., *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du IV^{ème} colloque AGER de Montpellier, 11-14 mars 1998*, Antibes, éd. APDCA, p. 555-567.
- WIDEHEN M.-A., 2004, «Étude du mobilier métallique, des vestiges en verre, en lignite et en os», in: CARD C., *Rosheim «Baruch et Laser»*, Rapport final d'opération Inrap, SRA d'Alsace, Strasbourg, p. 175-241.